



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
- ANNEE 2015 -**

Rapport établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE.....	3
ORGANISATION DE LA COLLECTE	4
A. LES DECHETS DES MENAGES	4
1. Le porte à porte	4
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....	4
1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines).....	5
1.3 Les déchets verts	7
1.4 Le calendrier de collecte.....	8
2. L'apport volontaire	9
2.1 Le verre	9
2.2 Les déchets des déchèteries.....	11
2.2.1 La collecte en bennes	12
2.2.2 La collecte hors bennes	15
B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	16
1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères.....	16
2. Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air	19
3. Les déchets de la déchèterie artisanale	19
ORGANISATION DU TRAITEMENT	23
A. LES ORDURES MENAGERES	23
B. LES DECHETS RECYCLABLES	23
C. LES DECHETS VERTS.....	24
D. LE VERRE	25
E. LES DECHETS DES DECHETERIES	25
MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS	26
A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE.....	26
B. DECHETERIES	27
C. COLLECTE SELECTIVE	31
D. FOURNITURE ET DIVERS	31
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	32
A. MOYENS HUMAINS.....	32
B. MOYENS TECHNIQUES.....	33
INDICATEURS FINANCIERS	34
A. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : Budget GESTION DES DECHETS.....	34
B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015.....	39
ANNEXES.....	41

FAITS MARQUANTS 2015 :

- Depuis le 1^{er} janvier, harmonisation de la collecte sélective sur les 34 communes (rappel : fin du marché de collecte des emballages ménagers sans les papiers-journaux-magazines des 3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013).
- Mise en place, en janvier, de 11 colonnes aériennes sur les déchèteries des particuliers, ultérieurement destinées à collecter les papiers-journaux-magazines en apport volontaire sur les 3 communes, pour permettre aux usagers de déposer leurs emballages ménagers.
- Pour des raisons techniques, 41% de la collecte sélective a été triée sur le centre de tri secondaire d'ASTRIA à Bègles (du 02/01 au 30/04 et du 06/07 au 25/09).
- Visite du centre de tri SOTRIVAL à Clérac organisée le 29/01 : 30 personnes (élus et personnel de la CARA).
- ECODDS : signature de la convention (CC¹ 26/01/15) pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) le 01/03/15 sans mise en place de contenants. Formation des agents en avril 2015.
- Mise aux normes des déchèteries : de mars à juin, installation de garde-corps sur toutes les déchèteries.
- Déchèterie de La Tremblade : signature d'une convention de partenariat avec le Collectif Caritatif du Canton de La Tremblade (CCCLT) pour la collecte des jouets usagés le 15/06/15.
- Déchèterie de Grézac : du 1^{er} au 19/06, création d'une plateforme de dépôt des déchets verts au sol sur le site de la déchèterie, avec reprise directe par l'exploitant du SIL pour broyage (le site de broyage du SIL jouxte la plateforme de la CARA).
- Déchèterie de Saujon : suite au vol de la quasi intégralité de la clôture et aux nombreux vols de DEEE et de ferraille qui ont suivis, ces 2 types de déchets n'ont plus été acceptés à partir du 20/07/15 en attendant la sécurisation du site.
- ECOMOBILIER : signature de la convention (CC du 02/02/15) pour la collecte et le recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) le 01/08/15.
- Déchèterie de Chaillevette : le site a été fermé le 14/09/15 pour réhabilitation.
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : constitution de la commission consultative de l'élaboration et du suivi du programme (CC du 21/09/15).
- Nouveau marché de fourniture de bacs (ordures ménagères et collecte sélective), notifié le 28/09/15 à la société SCHAFER.
- Adoption du règlement de collecte (CC du 02/11/15).

¹ CC : Conseil Communautaire

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), regroupe 34 communes, représentant 79 920 habitants² permanents au 1^{er} janvier 2015. Selon l'INSEE, la population présente sur le territoire est triplée en juillet-août et atteint en moyenne plus de 200 000 personnes (source Décimal n°341-juin 2014).



La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

² Annexe 1 : Population de la CARA

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS DES MENAGES

1. Le porte à porte

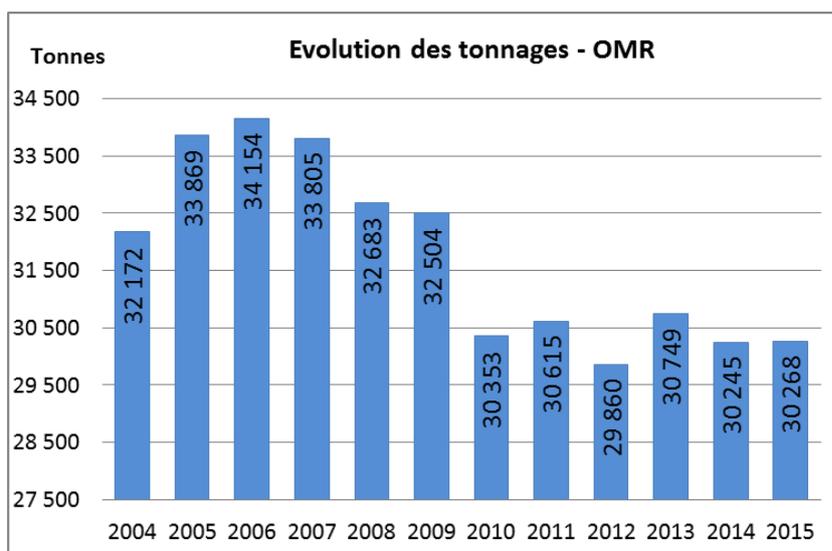
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte sur toutes les communes, en bacs individuels ou collectifs normalisés à couvercle vert allant du 120 litres au 660 litres avec une fréquence³ de collecte allant de 1 à 4 fois par semaine selon la saison et la commune. Les règles de dotation prennent en compte le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée. Si la place ne le permet pas, un foyer peut être équipé de bac de 80 litres, modèle disponible depuis octobre 2015.

La livraison est réalisée en régie, ainsi que le remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs.

Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

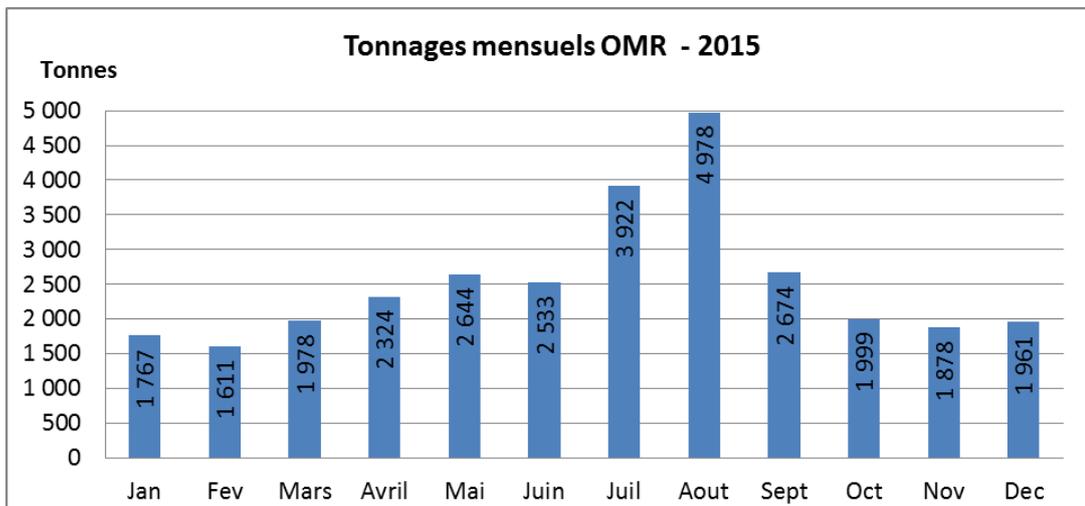
Le tonnage global d'OMR collectées en 2015 atteint **30 268 tonnes** et reste stable par rapport à 2014 (30 245 tonnes). Il comprend 290.40 tonnes collectées sur les 32 colonnes enterrées en service sur le territoire et réservées aux professionnels.



Depuis 2010, le tonnage moyen est de 30 350 t/an. En 10 ans, le tonnage d'OMR a diminué de 10.63%.

³ Annexe 2 : Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2015

La répartition sur l'année est la suivante :



On note que 8 901 tonnes d'OMR, soit 29% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août, en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines)

Compte tenu de la fin du marché de collecte des emballages ménagers sans les JRM des 3 communes intégrées au 1er janvier 2013, le 31 décembre 2014, depuis le 1er janvier 2015, la collecte sélective a été harmonisée sur les 34 communes. La collecte s'effectue, en porte à porte et en mélange (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines) en bacs à couvercle jaune sur toutes les communes et dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, mais à une fréquence différente⁴.

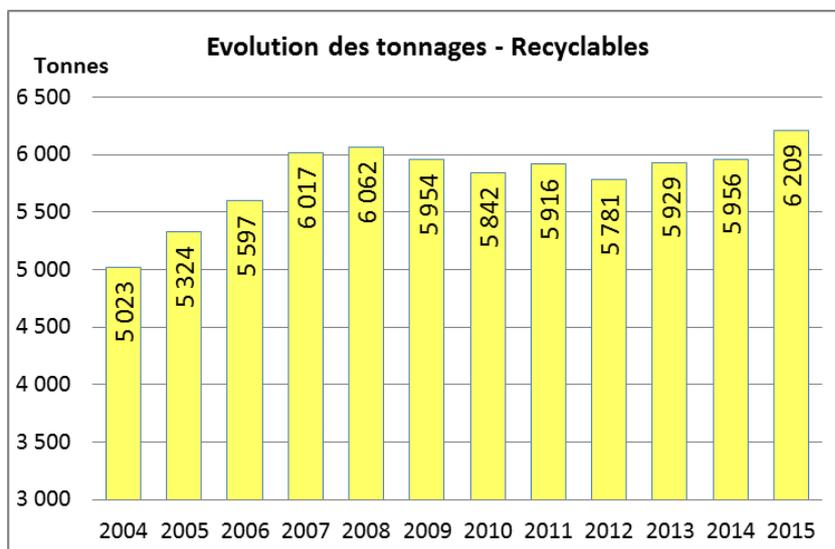
Les bacs individuels ou collectifs mis à disposition des usagers vont du 120 litres au 660 litres et ceux destinés à l'habitat vertical du 360 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des bacs. Comme pour les ordures ménagères, des foyers peuvent être équipés en bacs 80 litres s'ils ne disposent pas de suffisamment de place pour le stockage d'un 120 litres.

Depuis janvier, 11 des 17 colonnes aériennes, ultérieurement destinées à collecter les papiers-journaux-magazines en apport volontaire sur la Communauté de communes Seudre et Arnoult, ont été installées sur les déchèteries des particuliers pour permettre aux usagers de déposer leurs emballages ménagers.

⁴ Annexe 3 : Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2015

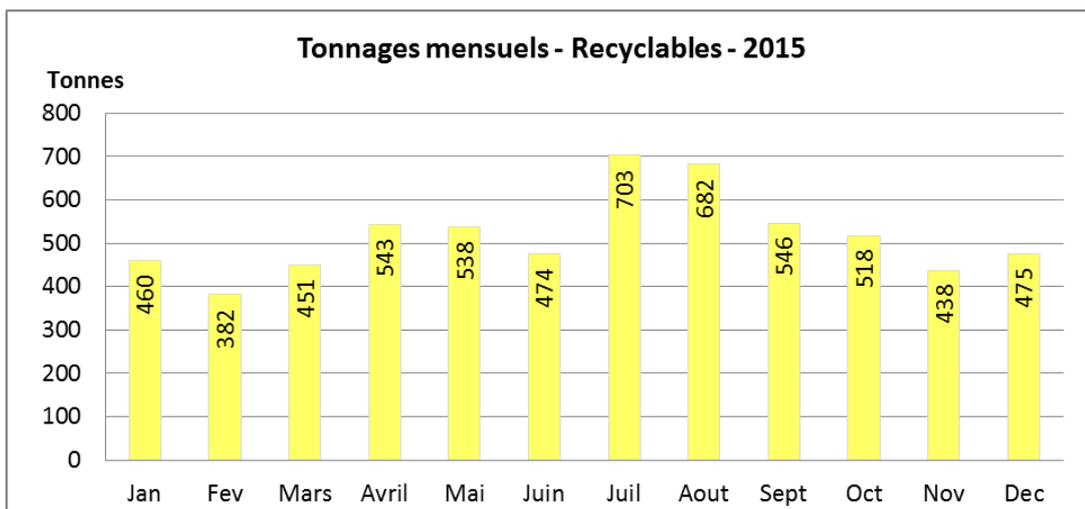
Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé (SITA SUD OUEST).

Le tonnage global des **déchets recyclables** collectés en 2015 atteint **6 209 tonnes** dont 118 tonnes collectées en déchèteries dans les colonnes aériennes.



Globalement, on observe une hausse par rapport à 2014 (+253 tonnes ; +4.25%) et après une augmentation constante sur 4 années consécutives, on atteint la meilleure performance depuis la mise en place de la collecte sélective sur le territoire

La répartition des tonnages sur l'année est la suivante :

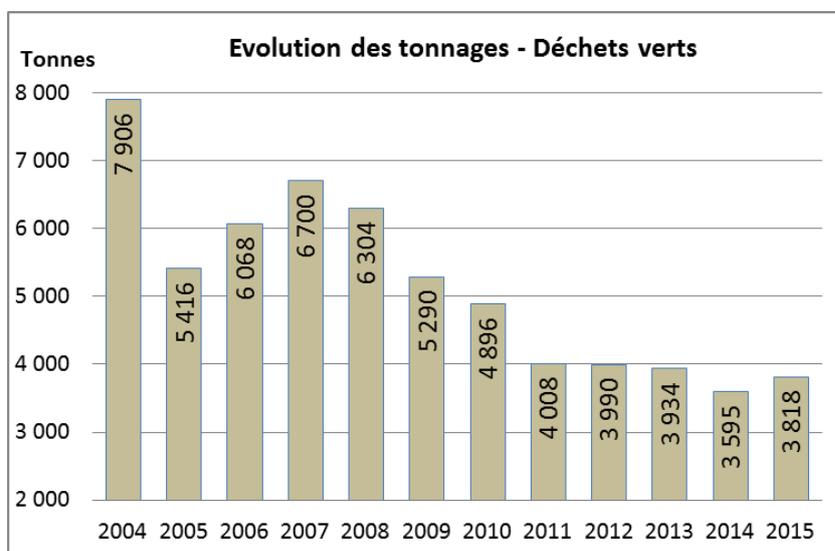


On note que 1 385 tonnes de déchets recyclables, soit 22% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août. L'impact de la fréquentation touristique est un peu moins significatif que sur les ordures ménagères. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 482 tonnes/mois.

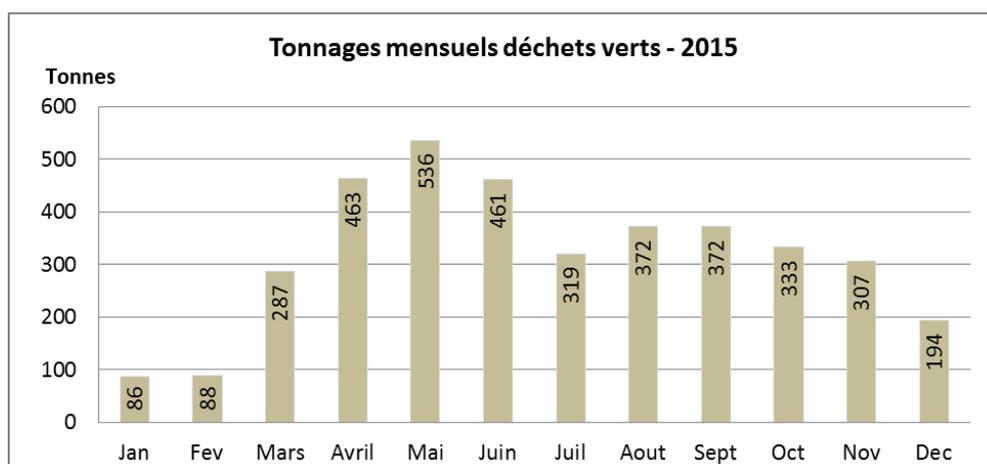
1.3 Les déchets verts

Pour 15 communes du territoire (59 988 habitants, soit 75% de la population totale), les déchets verts sont collectés en porte à porte⁵, avec une fréquence⁶ variant de tous les 15 jours à toutes les semaines, selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte déposent leurs déchets de jardin dans les déchèteries communautaires.

Le tonnage global de **déchets verts** collectés en porte à porte en 2015 atteint **3 818 tonnes**. Ce tonnage en baisse constante depuis 2007, repart à la hausse (+223 tonnes par rapport à 2014 ; +6.21%).



La répartition sur l'année est la suivante :



⁵ Annexe 4 : Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte - 2015

⁶ Annexe 5 : Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2015

Comme en 2014, 90% du tonnage est collecté sur la période de mars à novembre avec 3 451 tonnes et les 3 mois les plus forts sont avril, mai et juin (1 460 tonnes ; 38% du tonnage global).

Créée en 2004, la plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets, réceptionne tous les déchets verts collectés en porte à porte.

1.4 Le calendrier de collecte

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service déchets de la CARA. Il est distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences⁷ de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés et présente également une synthèse des « bons » gestes de tri⁸ (produits conformes et non-conformes).



En 2015, 46 637 calendriers ont été distribués en boîtes aux lettres pour un coût de distribution de 3 349.88 €TTC. Le coût d'impression s'est élevé à 4 188 €TTC.

Les calendriers sont également téléchargeables sur le site internet de l'agglomération : **www.agglo-royan.fr**

⁷ Annexe 6 : Exemple de calendrier de collecte – 2015

⁸ Annexe 7 : Rappel des bons gestes de tri – calendrier de collecte 2015

2. L'apport volontaire

2.1 Le verre

Le verre est collecté grâce à 570 colonnes aériennes installées sur l'ensemble du territoire dont 11 sur les déchèteries et 175 à l'intérieur ou à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air. Le verre peut également être déposé dans les 23 colonnes enterrées implantées sur 7 communes⁹.

Les colonnes (aériennes et enterrées), d'un volume de 3 ou 4m³, à préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator, sont équipées du système SYREN de BH Environnement permettant de surveiller leur niveau de remplissage. Seules les colonnes installées à proximité et à l'intérieur des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du gérant du camping.

Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et sont adaptées en fonction du taux de remplissage des colonnes.



Colonne aérienne



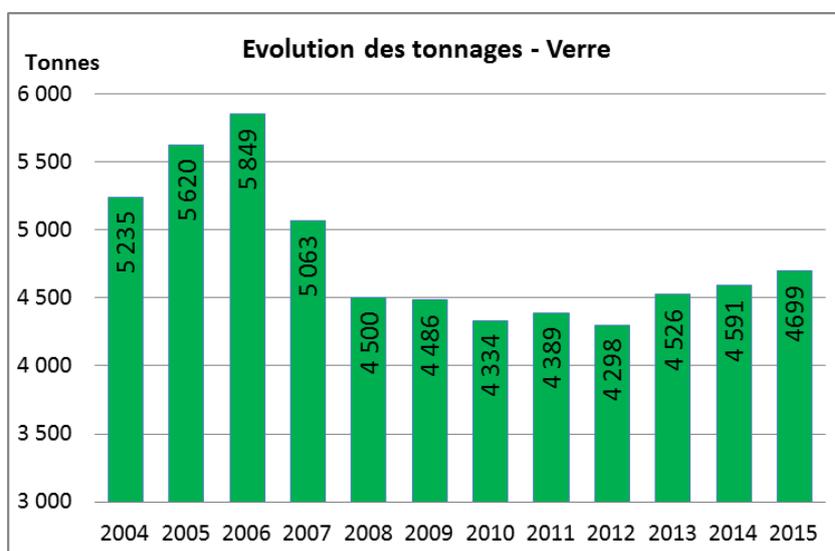
Colonne enterrée



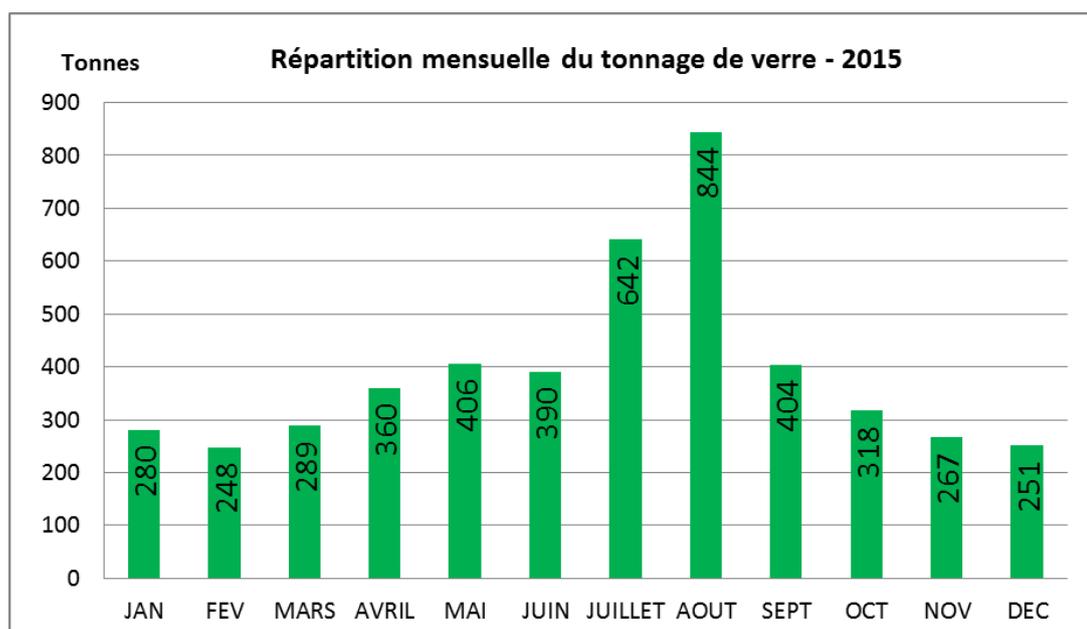
Système SYREN sur colonne aérienne

⁹ Annexe 8 : Colonnes enterrées Verre par commune

Le tonnage de **verre**, en hausse constante depuis 2012, atteint **4 699 tonnes** en 2015 (dont 41.75 tonnes collectées sur les déchèteries), soit +2.35% par rapport à 2014 (+108 tonnes).



La répartition sur l'année est la suivante :



En lien avec la fréquentation touristique, le tonnage explose en juillet et surtout en août et représente, 32% du tonnage annuel (tonnage juillet et août : 1 486 tonnes). Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 321 tonnes/mois.

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement (Saint-Gobain à Chateaubernard en Charente) mais peut aussi, si besoin, être vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie située sur la commune de La Tremblade avant transfert.

2.2 Les déchèteries des déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et sont implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade.

Les déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, selon l'organisation ci-dessous :

Adresse des sites	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FERIES
Le Petit Fief 17120 ARCES SUR GIRONDE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE			
route départementale 144 - Le Clone des Drapeaux 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Pont de brézé - Petit Pré 17890 CHAILLEVETTE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE			
Les Bénettes - chemin de Saujon 17120 GREZAC	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
9 rue d'Arsonval 17200 ROYAN	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE					
Les Prés Bas 17600 SAUJON	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
rue de la Guilleterie 17390 LA TREMBLADE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE

Un règlement intérieur, adopté par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2012, est affiché sur chaque site. Il précise notamment que les volumes d'apport sont limités à 2 m³ par jour et par véhicule et interdit l'accès aux professionnels.

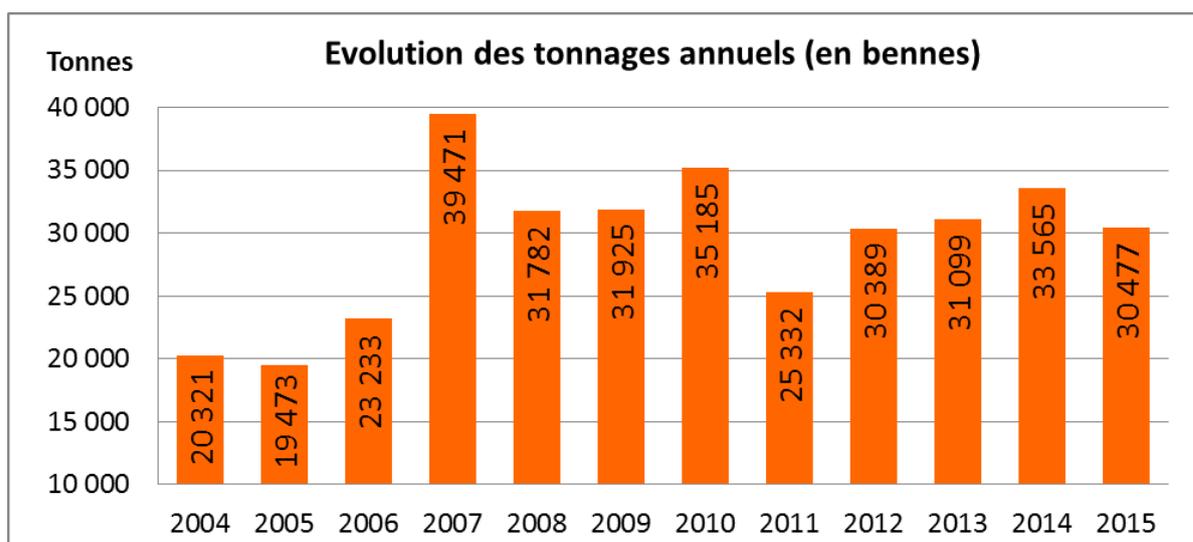
Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou en contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans des locaux sécurisés. Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boîtes à piles installées sur les communes. L'installation de ces boîtes est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper. En 2015, 66 boîtes sont installées sur la CARA.

2.2.1 La collecte en bennes

Les déchets admis et collectés en bennes sont :

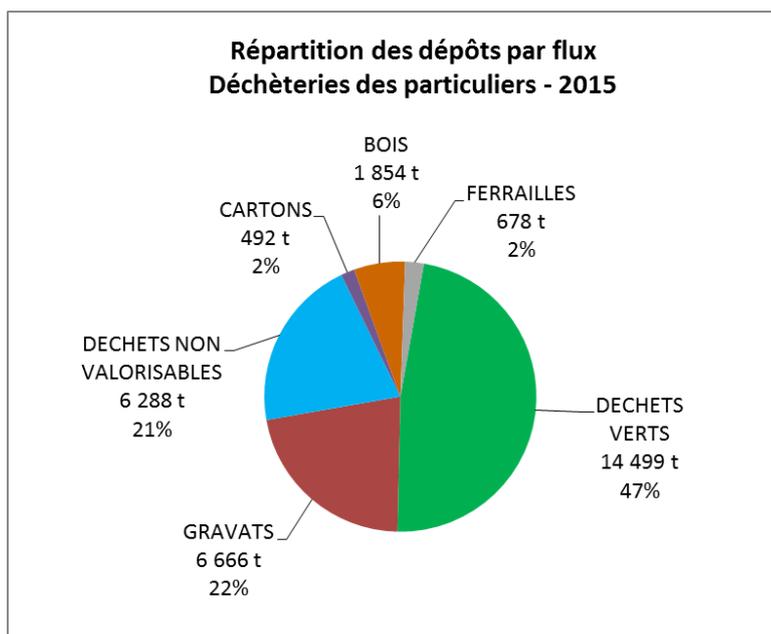
- Les gravats
- Les cartons
- Les déchets verts
- Le bois
- Les déchets non valorisables
- Les ferrailles

En 2015, le tonnage global des déchets collectés en bennes atteint 30 477 tonnes, soit une baisse de 3 088 tonnes (-9.20%) par rapport à 2014, s'expliquant par la fermeture de Chaillevette à compter de septembre pour travaux.



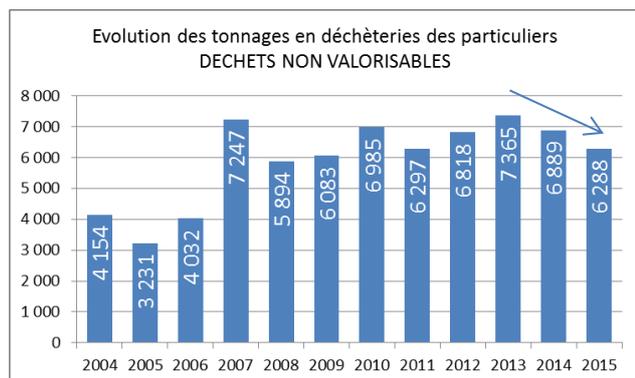
Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont¹⁰ :

1. Les déchets verts (47%)
2. Les gravats (22%)
3. Les déchets non valorisables (21%)



¹⁰ Annexe 9 : Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2015

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :



DECHETS NON VALORISABLES

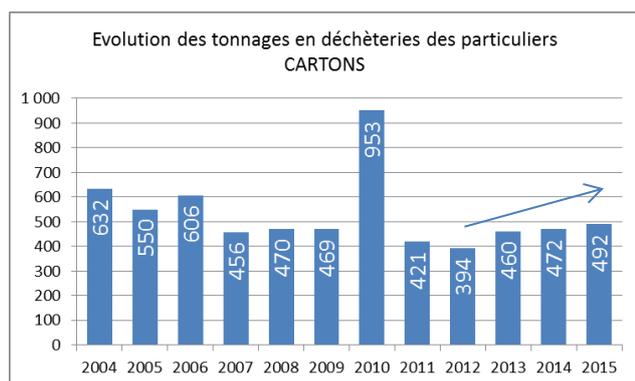
2015 : **6 288 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **-601 t / -8.7%**

Baisse significative et constante depuis 2013
(- 1 077 t ; -14.6% sur 3 ans)

Evènements :

- fermeture Chaillevette : -342 t (-30.6%)
- diversification des filières
- amélioration du tri

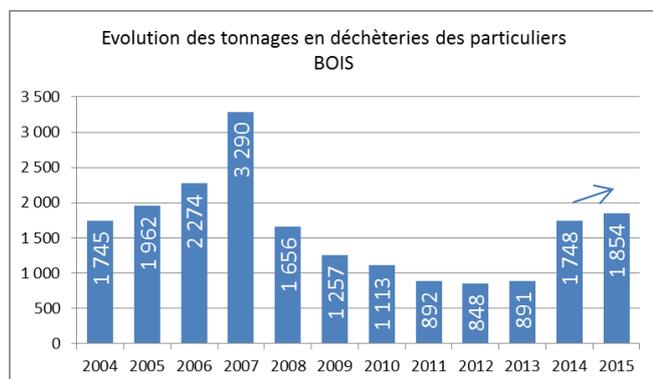


CARTONS

2015 : **492 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **+ 20 t / +4.1%**

Hausse sensible mais constante depuis 2012
(+ 98 t ; +24.9% sur 4 ans)



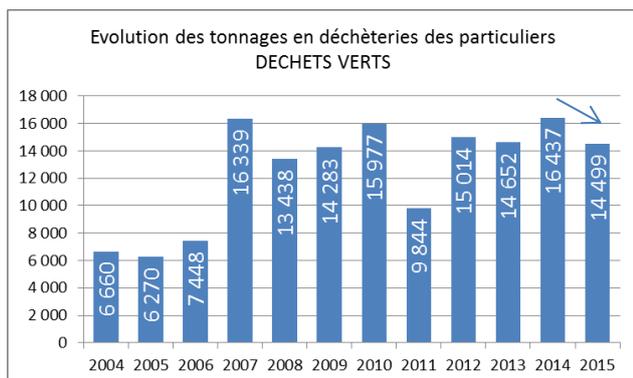
BOIS

2015 : **1 854 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **+106 t / +6%**

Après une forte hausse en 2014, le tonnage continue à augmenter.

- amélioration du tri des déchets non valorisables dans lesquels se retrouvait du bois



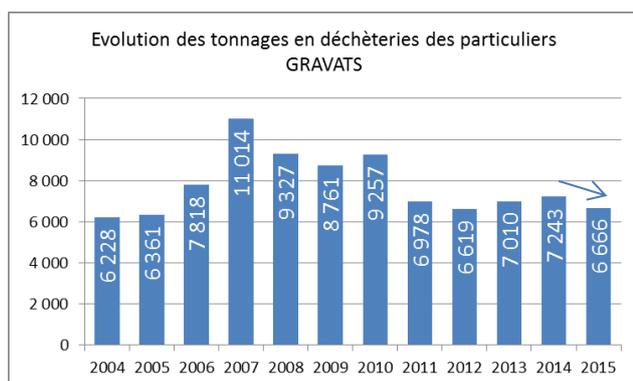
DECHETS VERTS

2015 : **14 499 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **-1 938 t / -11.38%**

Evènements :

- fermeture de Chaillevette : -1 040 t ; -37.5%
- dépôts hors bennes sur la plateforme de déchets verts de Grézac : -582 t ; -36.2%
- 8 411 visites comptabilisées sur la plateforme de mi-avril à décembre



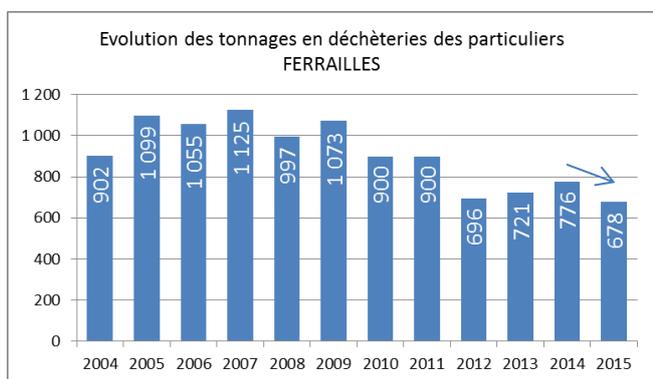
GRAVATS

2015 : **6 666 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **- 577 t / -7.9%**

Evènements :

- fermeture de Chaillevette : - 407 t ; -37.2%
- Déchèterie de Royan : -257 t ; -9.8%



FERRAILLES

2015 : **678 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **-98 t / -12.6%**

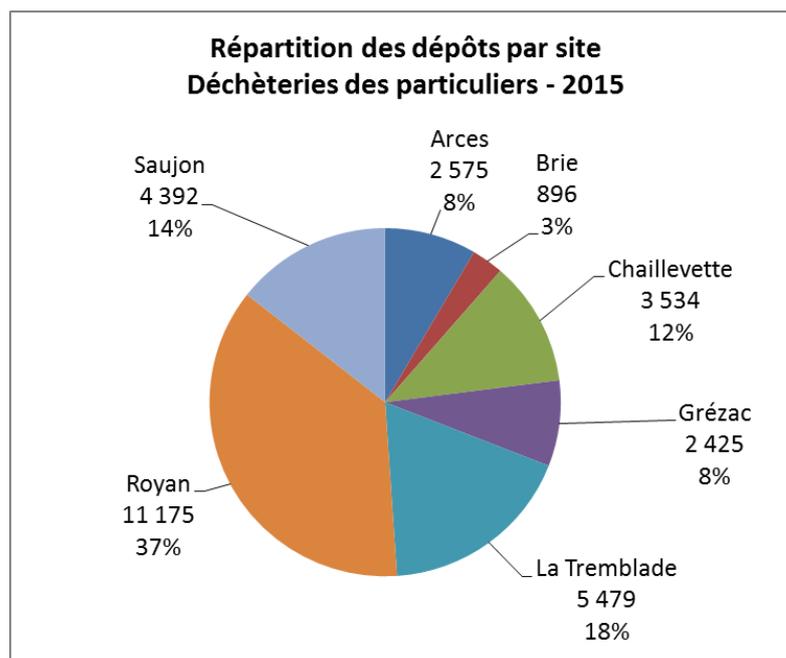
Evènements :

- fermeture de Chaillevette : -49t ; -42.2%
- Déchèterie de Saujon : -46t ; -43.8% -> arrêt des dépôts sur les 4 derniers mois de l'année

Tous déchets confondus, la répartition des tonnages collectés en bennes par déchèterie est la suivante :

En 2015, les sites qui ont réceptionné le plus de tonnages sont¹¹ :

1. Royan (37% du tonnage total)
2. La Tremblade (18% du tonnage total)
3. Saujon (14% du tonnage total)
4. Chaillevette (12% du tonnage total)



Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré **5 568 rotations**¹² de bennes, soit une baisse de 8.6% par rapport à 2014 (6 091 rotations en 2014). Cette baisse s'explique en partie par la fermeture de la déchèterie de Chaillevette à compter du mois de septembre pour travaux.

2.2.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés autrement hors bennes sont :

- les batteries
- les piles
- les huiles végétales (ou alimentaires)
- les huiles minérales
- les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- les emballages ménagers
- le verre

¹¹ Annexe 10 : Tonnages déposés par déchèterie des particuliers - 2015

¹² Annexe 11 : Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2015

Concernant les **emballages ménagers**, collectés en colonnes aériennes depuis janvier 2015, 11 colonnes¹³ ont été installées sur les 7 déchèteries des particuliers.

A partir de janvier 2015, les colonnes ont été collectées 1 fois par mois, puis tous les 15 jours à partir d'avril, soit 23 collectes au total représentant un tonnage de **118 tonnes**. Ce nouveau service rencontre un certain succès dans la mesure où les colonnes sont, soit pleines à 100%, soit aux $\frac{3}{4}$ pleines, lors des vidages réguliers.

Concernant le **verre**, collecté en colonnes aériennes, 11 colonnes¹⁴ ont été positionnées sur les 7 déchèteries des particuliers. Le tonnage collecté sur les déchèteries des particuliers atteint **37.56 tonnes**.

Le tonnage global des **déchets collectés hors bennes** s'élève en 2015 à **924.5 tonnes**, soit une hausse de 20.95% par rapport à 2014 (764.4 tonnes) : une forte hausse due au tonnage d'emballages, nouvelle prestation depuis 2015.

69% du tonnage concernent les DEEE¹⁵ (635.18 tonnes), classés selon 4 catégories, à savoir les :

- Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid : 19% du tonnage
- Gros Electroménager Ménager (GEM) froid : 21% du tonnage
- Ecrans : 25% du tonnage
- Petits Appareils Ménagers (PAM) : 35% du tonnage

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale. Le tarif est révisé annuellement après délibération du Conseil Communautaire. Le **tarif 2015** a été fixé à **0,0220 €/litre** (CC du 18/12/2014).

¹³ Annexe 12 : Colonnes aériennes emballages ménagers par déchèterie - 2015

¹⁴ Annexe 13 : Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2015

¹⁵ Annexe 14 : Tonnage des catégories de DEEE par déchèterie - 2015

Le calcul du montant annuel de la redevance spéciale est le suivant :

– Pour les conteneurs individuels :

Année N = [(Total litrage installé x Nombre de collectes annuelles de la commune où se situe l'établissement x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1) – (Nombre de collectes non effectuées suivant période(s) de fermeture déclarées)]

– Pour les colonnes enterrées :

Année N = [(100 litres x Nombre d'ouvertures annuelles du tambour x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1)]

Quel que soit le contenant choisi, les producteurs de déchets non ménagers ont le choix entre les conteneurs aériens ou les colonnes enterrées ou les deux.

D'un volume de 5m³, les colonnes enterrées sont équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès permettant l'identification des utilisateurs ainsi que la facturation en fonction du volume déposé.

Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres. Pour répondre aux besoins de quelques producteurs, 5 colonnes enterrées sur Royan, ont été équipées de tambour de 50 litres.

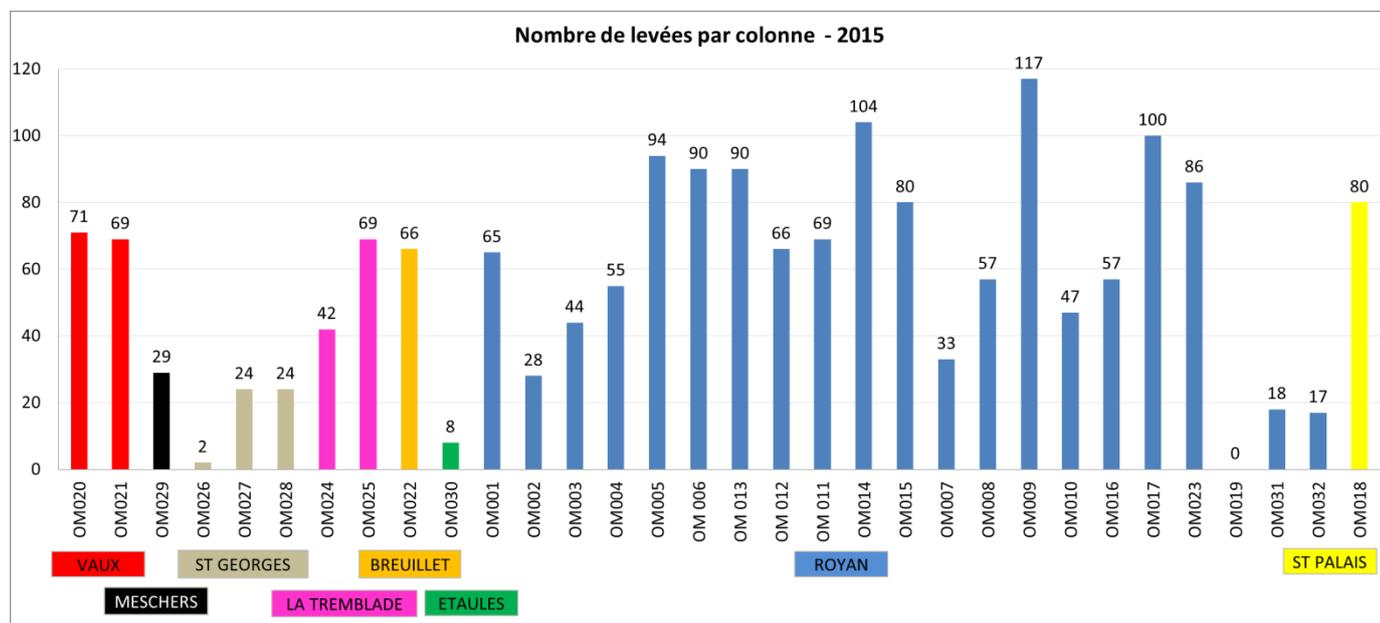


Les **32 colonnes enterrées** sont implantées sur 8 communes : La Tremblade / Ronce-les-bains (2) ; Breuillet (1) ; Etaules (1) ; Royan (21) ; Vaux-sur-mer (2) ; Meschers-sur-Gironde (1) ; Saint-Georges-de-Didonne (3) ; Saint-Palais-sur-mer (1).

A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'utilisateur un badge lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes-barres des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les dépôts de déchets en vrac sont rigoureusement interdits.

En 2015, **290.40 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées (2014 : 192 tonnes ; 2013 : 86 tonnes) et **1 801 levées** ont été comptabilisées dont 28% sur juillet et août.

La répartition par colonne est la suivante :



Au 31 décembre 2015, **1 718 conventions** de redevance spéciale étaient signées (dont 116 conventions colonnes enterrées). Pour mémoire les recettes perçues s'élevaient à 1 770 243 € (source : compte administratif 2015), elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des cartons bruns est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, assurée par Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR), est gratuite pour les assujettis. En 2015, **405.14 tonnes de cartons bruns** ont été collectés (2014 : 411.30 tonnes, soit -1.5%) et **910 adhérents** à la redevance spéciale ont souhaité bénéficier de cette prestation.

2. Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA) sont collectés dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères des ménages hors saison et tous les jours du 15 juin au 15 septembre. Les véhicules sont équipés du système de pesée embarquée et la facturation est effectuée toute l'année.

En 2015, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les **117 établissements** s'élève à **2 495 tonnes** (2014 : 2 388 tonnes), ce qui représente 8.24% du tonnage global d'ordures ménagères.

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'Hôtellerie de Plein Air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire réuni le 18 décembre 2014 a décidé de fixer le **tarif** de la redevance 2015, pour la collecte et le traitement de l'hôtellerie de plein air, à **247 €TTC/tonne** (2014 : 246 €/tonne).

Pour mémoire les recettes perçues s'élèvent à 528 544 € (source : compte administratif 2015). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3. Les déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition depuis 2001 une déchèterie dite « déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

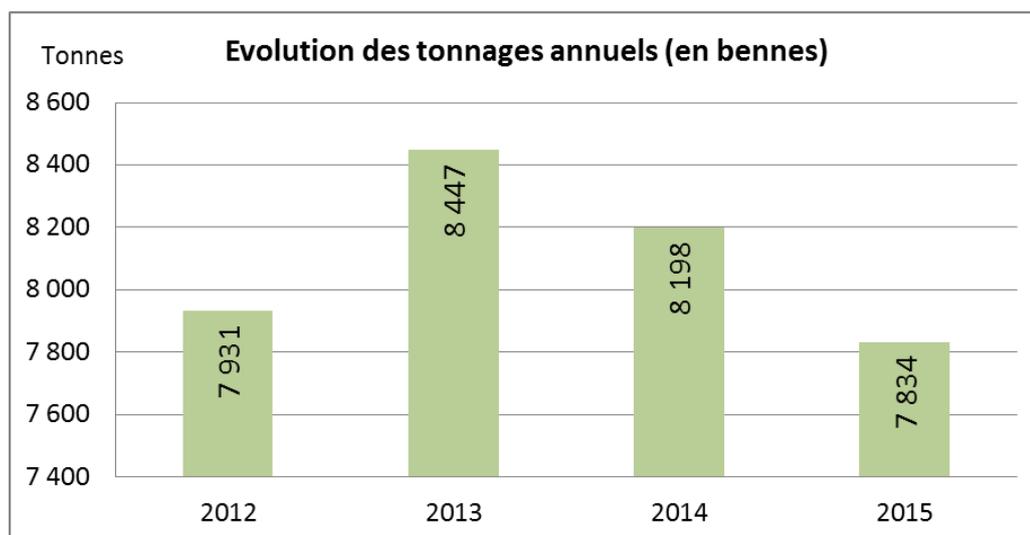
Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, les déchets non-valorisables, les huiles usagées (minérales et végétales). Les DEEE des communes et des professionnels (hors revendeurs électroménagers) sont acceptés.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, elle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés. Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels. Les tarifs appliqués sur l'année 2015 sont :

Matériau	Tarifs 2015	Rappel Tarifs 2014
Bois	95 €/tonne	125 €/tonne
Cartons	0 €/tonne	46 €/tonne
Déchets verts	65 €/tonne	68 €/tonne
Ferrailles	0 €/tonne	8 €/tonne
Gravats	33 €/tonne	28 €/tonne
Déchets non valorisables	170 €/tonne	170 €/tonne
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits	Dépôts gratuits

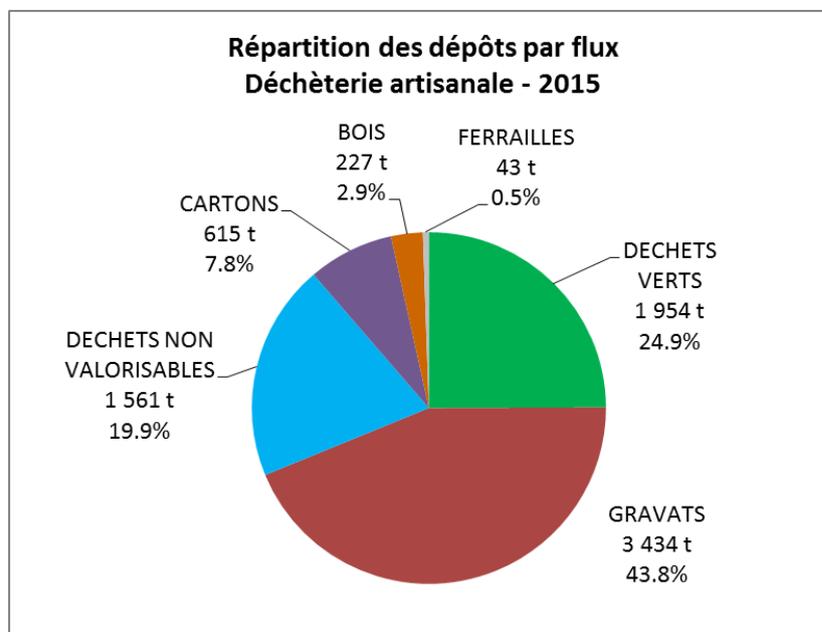
Pour mémoire les recettes perçues s'élèvent à 510 069 € (source : compte administratif 2015). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

Le tonnage total en 2015 (**7 834 tonnes**) a diminué de 364 tonnes soit -4.4 % par rapport à 2014 (2014 : 8 197 tonnes)¹⁶. On constate une baisse depuis 2013 (- 613 tonnes ; -7.3% sur 3 ans).



Parmi les 6 catégories de déchets déposés en benne, les 3 principales sont :

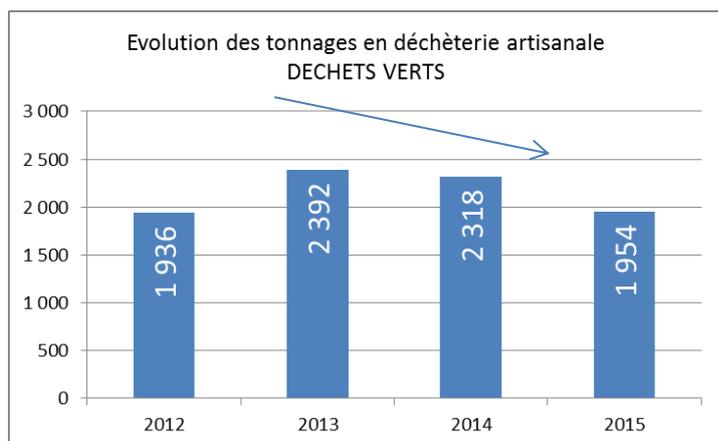
- Les gravats (43.8%)
- Les déchets verts (24.9%)
- Les déchets non valorisables (19.9%)



Pour le **verre**, 1 colonne aérienne est installée sur la déchèterie artisanale : le tonnage en 2015 est de **4.19 tonnes**.

¹⁶ Annexe 15 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2015
Annexe 16 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2015

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

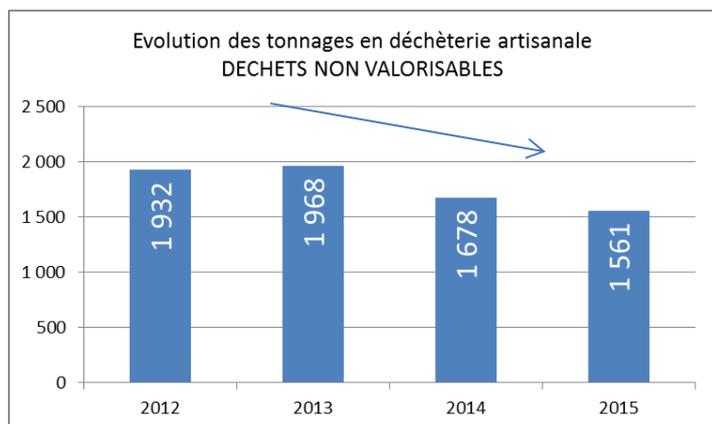


DECHETS VERTS

2015 : **1 954 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **-364 t / -16%**

Baisse constante depuis 2013
(-438 t ; -18.3% sur 3 ans)



DECHETS NON VALORISABLES

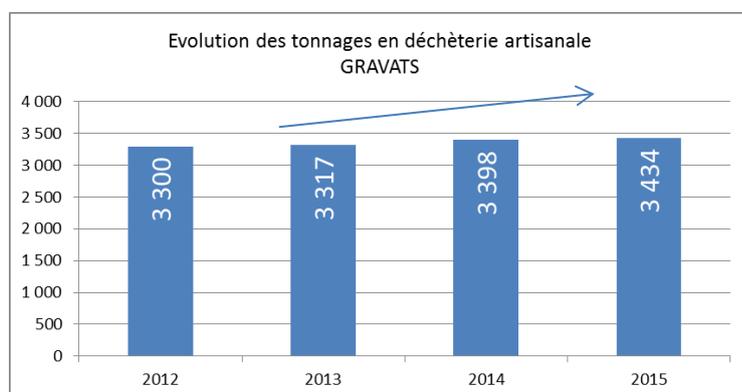
2015 : **1 561 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **-117 t / -7%**

Baisse constante depuis 2013
(-407 t ; -20.7% sur 3 ans)

Evènement :

- amélioration du tri

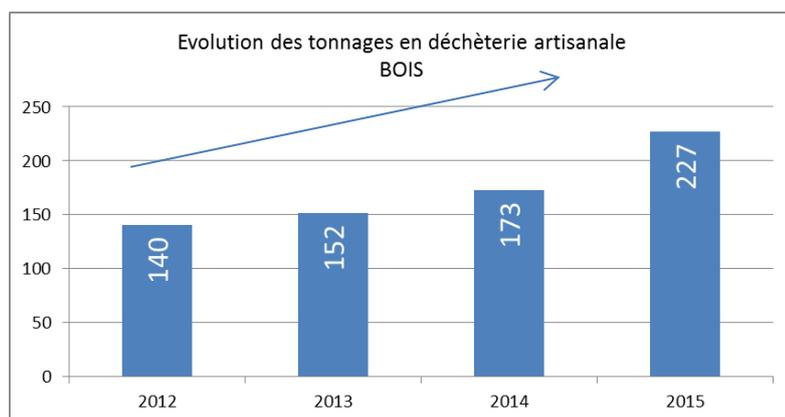


GRAVATS

2015 : **3 434 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **+ 36 t / +1%**

Faible hausse mais constante depuis
2012
(+134 t ; +4% sur 4 ans)



BOIS

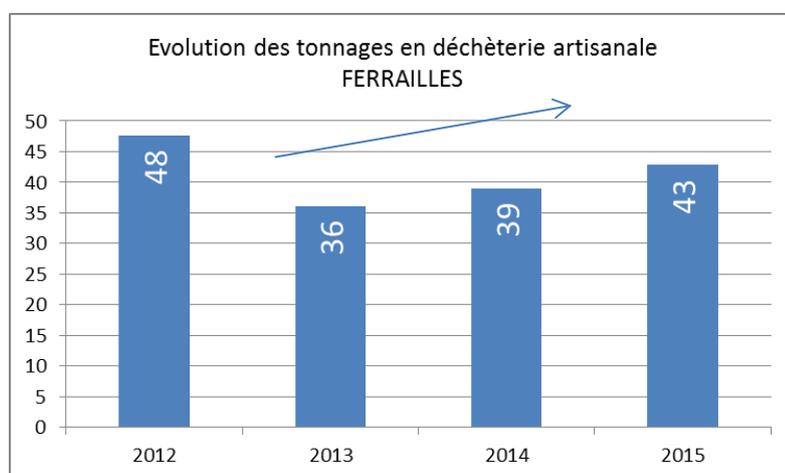
2015 : **227 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **+54 t / +31%**

Forte augmentation depuis 2012
(+87 t ; +62% sur 4 ans).

Evènements :

- Baisse du tarif
- Amélioration du tri des déchets non valorisables dans lesquels se trouvaient du bois



FERRAILLES

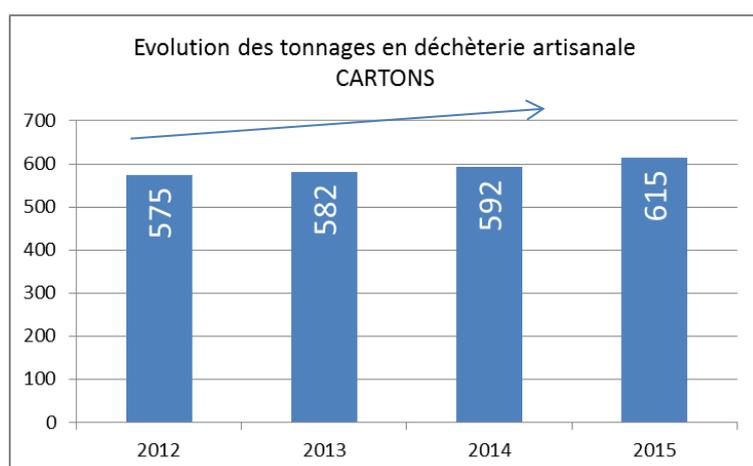
2015 : **43 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **+4 t / +10%**

Augmentation constante depuis 2013
(+7 t ; +18.6% sur 3 ans)

Evènement :

- Baisse du tarif



CARTONS

2015 : **615 tonnes**

Evolution 2014/2015 : **+23 t / +4%**

Augmentation faible mais constante depuis 2012
(+40t ; +6.9% sur 4 ans)

Evènement :

- Baisse du tarif

L'évacuation de tous les matériaux a généré, en 2015, **1 642 rotations** de bennes (2014 : 1 507 rot. ; 2013 : 1 493 rot.).

ORGANISATION DU TRAITEMENT

A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), dont le siège est à Rochefort-sur-mer, regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la CdA¹⁷ Royan Atlantique, la CdA Rochefort Océan, la CdC¹⁸ de l'île d'Oléron, la CdC du Bassin de Marennes et la CdC du Canton de Gémozac et de la Saintonge viticole. Le SIL exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri, dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les ordures ménagères résiduelles, après collecte, sont dans un premier temps acheminées au Centre de transfert de Médis. Après transfert, elles sont ensuite pour partie traitées par incinération à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) d'Echillais où elles sont traitées par valorisation énergétique (ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur). Le reste des ordures ménagères est enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Clérac dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

En 2015, 75% des ordures ménagères ont été enfouies, le reste ayant été incinéré.

B. LES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont envoyés au quai de transfert de Médis puis triés sur le centre de tri SOTRIVAL à Clérac, désigné en tant que centre de tri principal.

En cas de problèmes techniques sur ce dernier, le centre de tri ASTRIA à Bègles est contractuellement, désigné en tant que centre de tri secondaire.

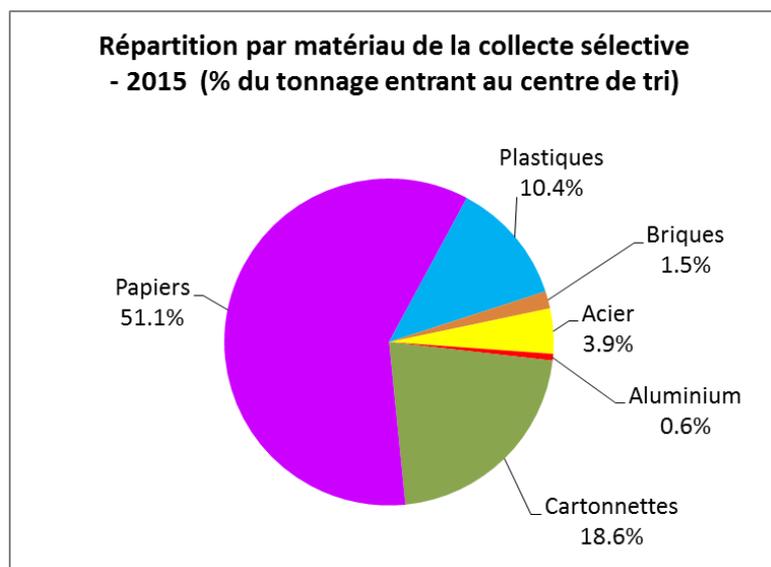
Sur deux périodes en 2015 (du 02 janvier au 30 avril et du 06 juillet au 25 septembre), de nombreux dysfonctionnements sur le centre SOTRIVAL ont empêché que le tri soit réalisé sur ce centre de tri principal.

Par conséquent, 41% du tonnage total ont été triés sur le centre de tri ASTRIA.

¹⁷ CdA : Communauté d'Agglomération

¹⁸ CdC : Communauté de Communes

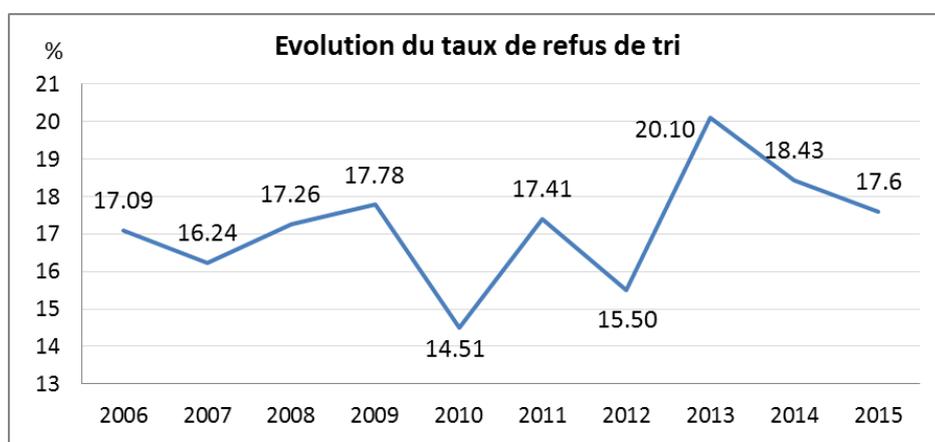
Les tonnages de collecte sélective entrants sur le centre de tri sont triés selon 7 catégories de matériaux dont la répartition en 2015 est la suivante :



Les 3 principales matières sont :

1. Papiers (51.1%)
2. Cartonnettes (18.6%)
3. Plastiques (10.4%)

En 2015, les **refus** représentent **17.6%** des tonnages entrants, soit une baisse de 0.83% par rapport à 2014 (18.43%). ASTRIA est un centre de tri où les matériaux sont plus finement triés. Etant donné que presque la moitié des tonnages a été triée sur ce centre, cela explique en partie l'amélioration du taux de refus.



Le traitement des refus 2015 a coûté 89 269.50 €HT. La CARA a dû s'acquitter en 2015 du reliquat du traitement des refus 2014 pour un montant de 16 275.37 €HT.

C. LES DECHETS VERTS

Après broyage sur la plateforme de Grézac mise à disposition par la CARA au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé (LOCARECUPER), les tonnages provenant de la collecte en porte à porte et ceux provenant des déchèteries sont valorisés en circuit court.

D. LE VERRE

Après collecte, le verre est, soit vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargé par camion grue pour être transporté à Chateaubernard (16) et recyclé par Saint Gobain Emballages (SGE).

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

BATTERIES : Regroupement à Pons puis recyclage en Espagne (RECOBAT).

BOIS : Réception, tri et broyage sur l'installation de Séosse à Tonnay-Charente. Transfert des refus vers Clérac, pour enfouissement. Valorisation : énergétique (chaufferies industrielles, chauffage urbain, collectif, domestique) ; matière (panneautiers) ou décoration (paillage).

CARTON BRUN : Réception sur l'installation industrielle de La Rochelle. Matière triée, mise en balles puis expédiée aux papetiers comme nouvelle matière première.

DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE & ELECTRONIQUE (DEEE) : Enlèvement par la société VEOLIA puis recyclage par ACOOR Environnement.

DECHETS NON VALORISABLES : Réception et traitement à l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL à Clérac.

DECHETS VERTS : Broyage sur la plateforme de Grézac puis valorisés en circuit court.

FERRAILLE : Regroupement et cisailage sur la plateforme du port de La Rochelle puis départ en aciérie par voie fluviale (ARCELOR - Espagne, CELSA - 64 et RIVA ACIER - 78). Réutilisation des métaux comme matière première secondaire et réintroduits dans le cycle de production.

GRAVATS : Dépôt, tri, broyage et stockage sur l'installation de stockage des déchets inertes exploitée par la SARL Charente Valorisation à Sablonceaux. Valorisation des produits broyés dans les activités de travaux publics ou des opérations de remblaiement.

HUILES ALIMENTAIRES : Collecte par SITA YELLOWBIO. Prétraitement à Villenave d'Ornon (33) puis utilisation comme combustibles sur des sites industriels régionaux en substitution d'énergie fossile.

HUILES MINERALES : Enlèvement par la SEVIA (VEOLIA) puis valorisation énergétique.

PILES : Regroupement à CESTAS (COREPILE) puis recyclage chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux.

TEXTILES, LINGE DE MAISON et CHAUSSURES (TLC) : Collecte par Le RELAIS puis réemploi en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage.

MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

- Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte

Marché de 45 mois, du 29/12/2013 au 30/09/2017. Titulaire : COVED.

	Montants payés 2015 (€ HT)
collecte des ordures ménagères en porte à porte	3 052 450.66
collecte des recyclables en porte à porte	1 298 194.05
collecte des déchets verts en porte à porte sur 15 communes	400 726.66
collecte des ordures ménagères en colonnes enterrées	76 668.43
collecte des ordures ménagères des campings	278 177.84
collecte des aires de passage des gens du voyage	5 039.00
collectes exceptionnelles	1 555.22
TOTAL	5 112 811.86

- Collecte des cartons bruns des professionnels

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour un an à compter du 30/03/2015 jusqu'au 29/03/2016. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signés une convention de redevance spéciale avec la CARA.

Le nombre d'heures réalisées sur l'année 2015 s'est élevé à 7 896 heures et le montant payé a été de 110 544 € (14 €/heure).

- Maintenance des conteneurs

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec TRAJECTOIRE du 22/03/2015 au 21/03/2016.

Le support d'activité consiste à intervenir sur le terrain auprès des ménages (particuliers et syndicats de propriété) pour toutes les opérations liées à la maintenance des conteneurs.

- Collecte du verre en apport volontaire

Marché du 13/12/2014 au 15/06/2019 (4.5 ans). Titulaire : COVED.

	Montants payés 2015 (€ HT)
collecte des colonnes à verre (aériennes et enterrées)	178 773.99
transport du verre	97 945.84
fourniture et pose d'un système de remplissage	76 867.32
TOTAL	353 587.15

- Collecte des emballages ménagers en colonnes aériennes sur les déchèteries

Prestation assurée du 01/01/2015 au 31/12/2015 par la société Chevalier.

	Montants payés 2015 (€ HT)
Collecte des colonnes aériennes emballages ménagers sur les déchèteries des particuliers	6 719.16

B. DECHETERIES

- Fourniture, enlèvement et transport des bennes bois, déchets verts, gravats et tout-venant des déchèteries (des particuliers et artisanale)

Marché du 13/10/2014 au 31/10/2018 (4 ans). Titulaire : COVED.

		Montants payés 2015 (€ HT)
Lot 1 : déchèterie artisanale	tout-venant	75 069.03
	déchets verts	56 569.48
	bois	9 449.77
	gravats	34 751.24
	<i>sous-total lot 1</i>	<i>175 839.52</i>
Lot 2 : déchèteries des particuliers	tout-venant	359 825.48
	déchets verts	453 549.22
	bois	92 518.42
	gravats	81 498.32
	<i>sous-total lot 2</i>	<i>987 391.44</i>
TOTAL		1 163 230.96

- Traitement des déchets issus des déchèteries (des particuliers et artisanale)

Marché alloti de 3 ans du 01/04/2013 au 31/03/2016.

Lot 1 : tout-venant ; titulaire : SITA SUD OUEST

Lot 2 : gravats ; titulaire : COVED (sous-traitant : CHARENTE VALORISATION)

Lot 3 : bois ; titulaire : SITA SUD OUEST (sous-traitant : SEOSSE)

	Montants payés 2015 (€ HT)
Traitement du tout-venant	636 479.07
Traitement du bois	65 191.35
Traitement des gravats	80 723.95
TOTAL	782 394.37

- Enlèvement et valorisation des ferrailles des déchèteries

Marché de 34 mois du 01/06/2013 au 31/05/2016. Titulaire : Atlantic Métal (groupe PAPREC). Ce marché comprend un enlèvement gratuit des ferrailles et un versement de recettes pour la reprise.

	Montants payés 2015 (€ HT)
Enlèvement et valorisation des ferrailles	0.00
Reprise de la ferraille (recettes)	-108 126.00
TOTAL	-108 126.00

- Enlèvement et valorisation des cartons des déchèteries

Marché de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : NCI Environnement (groupe PAPREC).

	Montants payés 2015 (€ HT)
Enlèvement et valorisation des cartons	84 646.78
Reprise des cartons (recettes)	-52 492.34
TOTAL	32 154.44

- Collecte et traitement des batteries

Marché de 4 ans du 01/03/2015 au 28/02/2019. Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle. Recettes perçues en 2015 : 8 495.60 €.

- Collecte et traitement des piles

La collecte des boîtes à piles installées sur les communes et les déchèteries des particuliers est réalisée en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud. Les piles ainsi collectées sont regroupées sur la déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan. Convention de reprise avec COREPILE. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- Collecte et traitement des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)

Contrat de reprise de 3 ans du 17/12/2013 au 16/12/2016 avec SITA YELLOW BIO pour la collecte gratuite des huiles alimentaires usagées déposées en déchèteries. Avec un prix de rachat à 110 €HT/tonne, le montant des recettes en 2015 s'est élevé à 684.20 €.

- Accueil et information du public en déchèteries

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) du 22/03/2015 au 21/03/2016.

Le support d'activité consiste à accueillir, informer et orienter les usagers et à assurer les opérations de réception, de surveillance du tri, de gestion et de gardiennage des équipements des déchèteries. 800 heures, de janvier à mars 2015, ont également été consacrées pour la pose de protection de bas de quais, des travaux de peinture pour les locaux des gardiens et de la signalétique.

- Collecte et traitement des huiles minérales

Marché de 4 ans du 01/07/2015 au 30/06/2019. Titulaire : SEVIA. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- Collecte et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electroniques (DEEE)

Agrément de 6 ans avec l'organisme coordonnateur OCAD3E du 01/01/2015 au 31/12/2020. Collecteur désigné par l'Eco-organisme (ECOLOGIC) : VEOLIA. Convention avec le collecteur d'1 an renouvelable jusqu'à la fin de l'agrément. Enlèvement gratuit et rémunération sur la base d'un barème national pour la collecte des DEEE. Les recettes perçues en 2015 se sont élevées à 39 675.27€.

- Collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur les déchèteries des particuliers / Mise à disposition de conteneurs de collecte des TLC

Collecte : convention de 5 ans signée avec l'éco-organisme ECOTLC, du 01/01/2015 au 31/12/2019.

Mise à disposition des conteneurs : convention de 5 ans avec Le Relais Atlantique du 01/01/2015 au 31/12/2019.

- Collecte et recyclage des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Contrat territorial de 2 ans et 5 mois signé avec l'éco-organisme ECOMOBILIER. Aucune benne n'a été installée en 2015, mais les recettes perçues au titre du lancement de la filière se sont élevées à 29 022.27 €.

- Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Convention signée avec l'éco-organisme EcoDDS pour une durée indéterminée. Entrée en vigueur de la convention le 01 mars 2015. Aucun contenant n'a été mis en place en 2015, mais les recettes perçues au titre du lancement de la filière s'élèvent à 4 736.67 €.

- Travaux déchèteries

Des travaux de réhabilitation et de mises aux normes des déchèteries communautaires se sont poursuivis en 2015 pour un montant de 790 000 € TTC (dont 40 0000 €TTC d'aménagement de la plateforme de dépôt des déchets verts de Grézac) ainsi que l'acquisition de modules pour les DDS pour un montant de 85 690 € TTC.

C. COLLECTE SELECTIVE

- Exploitation du quai de transfert de Médis, transport et tri de la collecte sélective

Marché alloti de 1 an du 05/06/2012 au 04/06/2013, reconductible 3 fois 1 an soit une durée maximale fixée au 04/06/2016.

Lot 1 « Exploitation du quai de transfert de Médis et Transport du tri » :

- Exploitation du site. Titulaire : SITA Sud Ouest
- Transport de la collecte sélective. Titulaire : RAPITEAU

Lot 2 « Tri et conditionnement de la collecte sélective » :

- Tri et conditionnement / Traitement des refus. Titulaire : SITA Sud Ouest

		Montants payés 2015 (€ HT)
Lot 1 :	Exploitation du quai de transfert de Médis	165 111.00
	Transport de la collecte sélective	127 052.58
	<i>sous-total Lot 1</i>	<i>292 163.58</i>
Lot 2 :	Tri de la collecte sélective	1 226 290.66
	Traitement des refus	89 269.50
	<i>sous-total Lot 2</i>	<i>1 315 560.16</i>
TOTAL		1 607 723.74

D. FOURNITURE ET DIVERS

- Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables

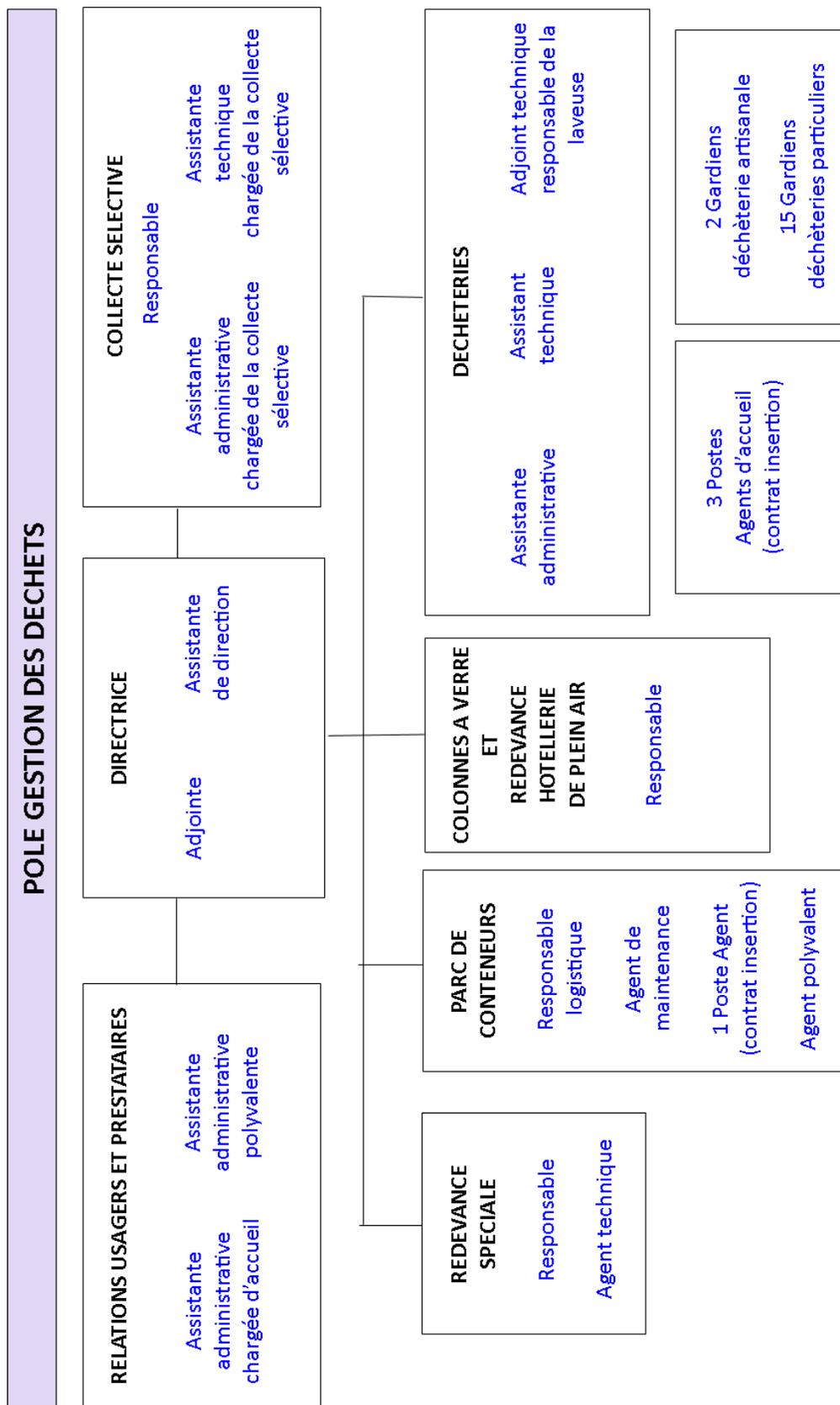
Marché de 4 ans, du 28/09/2015 au 27/09/2019. Titulaire : SCHAEFER. Le montant global des commandes en 2015 s'est élevé à 139 584 €TTC. Un reliquat de 122 281€TTC concerne les dépenses pour la fourniture de bacs de l'ancien marché (CITEC) qui s'est terminé en janvier 2015.

- Location de locaux

Contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 428.90 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- une laveuse haute pression pour les colonnes (aériennes et enterrées) et les abris voyageurs
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégué au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Guilleterie sur la commune de La Tremblade
 - une plateforme de dépôt de déchets verts (enceinte de la déchèterie de Grézac)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

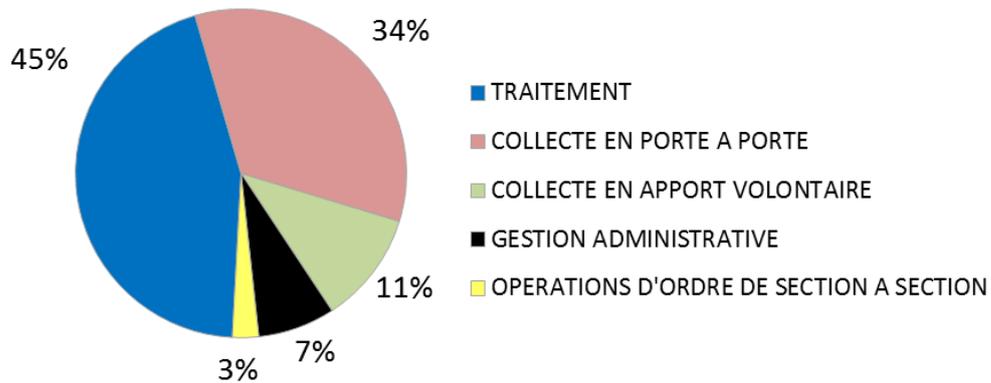
INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : Budget GESTION DES DECHETS

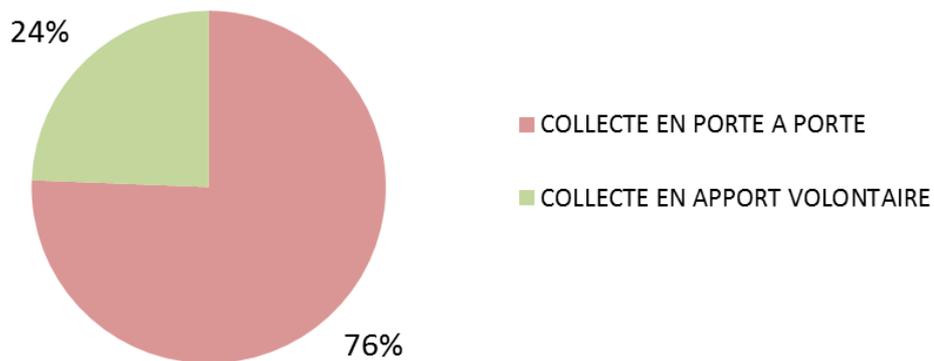
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2015
DEPENSES PAR POSTE	Réalisé
COLLECTE EN PORTE A PORTE	5 524 941 €
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	3 267 306 €
COLLECTE SELECTIVE – TRI	1 578 705 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	438 347 €
COLLECTE DES CARTONS BRUNS	110 880 €
ENTRETIEN DES CONTENEURS	18 277 €
COLONNES ENTERREES	96 143 €
AUTRES CHARGES	15 282 €
APPORT VOLONTAIRE	1 781 895 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	208 319 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 165 943 €
VERRE	394 559 €
ENTRETIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	13 074 €
TRAITEMENT	7 218 024 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	4 455 462 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS – CENTRE DE TRI)	1 808 331 €
TOUT-VENANT	707 485 €
GRAVATS	88 423 €
CARTONS	87 528 €
BOIS	70 795 €
GESTION ADMINISTRATIVE	1 217 595 €
GESTION DU PERSONNEL	1 129 588 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	9 152 €
COMMUNICATION	20 748 €
INTERETS DE LA DETTE	4 643 €
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	27 324 €
AUTRES DEPENSES	26 140 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	411 811 €
Total général	16 154 266 €

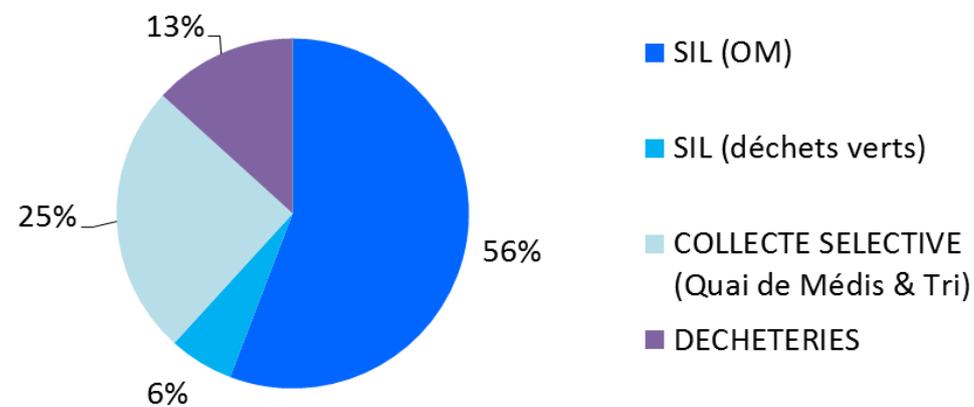
Dépenses de Fonctionnement (16 millions €)



COLLECTES (7.3 millions €)

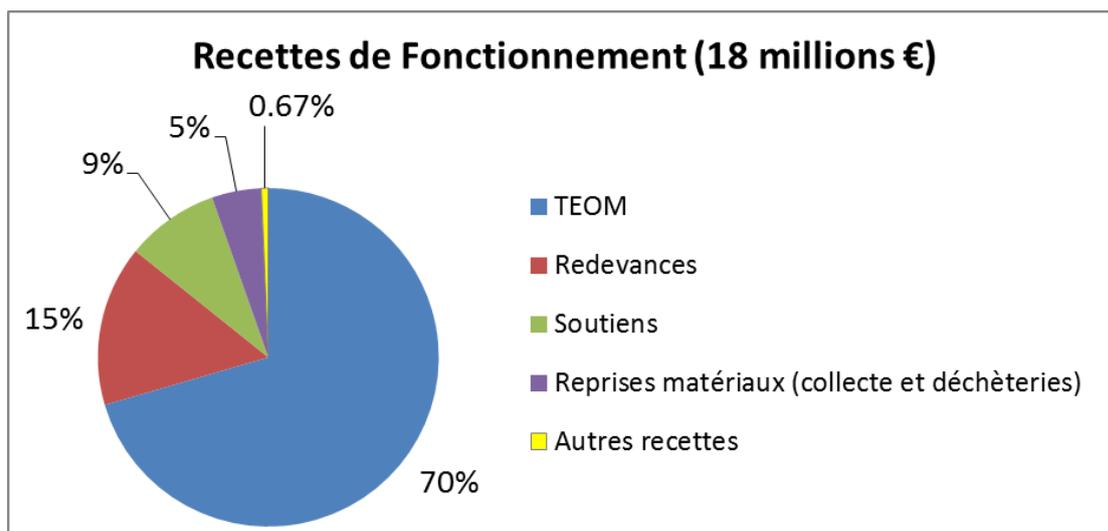


TRAITEMENT (7.2 millions €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2015
RECETTES PAR POSTE	Réalisé
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	12 904 767 €
Redevances	2 808 856 €
RS Professionnels	1 225 286 €
RS Hôtellerie plein Air	528 544 €
RS Administrations	544 957 €
Déchèterie Artisanale	510 069 €
Reprises Matériaux	858 179 €
Soutiens / Subventions	1 620 746 €
Eco Emballage Tonne Triée	1 438 348 €
EcoFolio	182 397 €
Ressources Humaines	50 665 €
Participation Agents Titres Restaurant	19 475 €
Remboursement sur salaire	31 190 €
Autres recettes	69 388 €
Remboursement SIL trop Perçu	63 204 €
Autre	6 184 €
Opération d'ordre de section à section	2 240 €
Total général	18 314 841 €



Collecte sélective : Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, la CARA est en partenariat depuis 2000 avec Eco-Emballages, entreprise agréée par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2013, la CARA et **Eco-Emballages** se sont engagés sur le Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème E**, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2016). Ce barème permet à la CARA d'obtenir des soutiens financiers à la tonne recyclée, une garantie de reprise et de recyclage ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la sensibilisation et à l'optimisation du service de collecte sélective et du tri.

Le barème E repose sur les performances de collecte sélective atteintes par la collectivité tant en terme de quantité que de qualité. En clair, plus les performances de tri seront bonnes, plus la CARA pourra prétendre à des soutiens financiers importants. Pour cela, la CARA a contracté avec diverses sociétés, sur la durée de l'agrément d'Eco-Emballages, pour la reprise de ces matériaux, dont le détail est le suivant :

- aluminium, acier, cartonnages et briques alimentaires : SITA
- flacons plastiques : VALORPLAST
- verre : SAINT GOBAIN ENVIRONNEMENT

Parallèlement, l'éco-organisme **ECOFOLIO**, assure le financement de la filière des papiers. La CARA est sous convention avec celui-ci pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2016. Le prestataire de reprise, sur la période du 05/06/2013 au 31/07/2015 était la société UPM, mais après liquidation de ce dernier, la CARA a contracté avec la société PAPREC pour la période du 01/08/2015 au 31/12/2016.

Déchèteries : Les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage.

Le total des recettes perçues (collecte sélective et déchèteries) s'élèvent à 2 478 925 € (source : Compte Administratif 2015).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	Exercice 2015		
	Crédits	Réalisé	Reste à Réaliser
2EME DECHETTERIE ARTISANALE	2 730 000 €	0 €	
ACQUISITION DE BACS A PILES	22 552 €	6 552 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	20 000 €	0 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE	154 991 €	78 931 €	48 282 €
ACQUISITION DE CONTENEURS O.M.	166 210 €	91 230 €	43 422 €
COLONNES ENTERREES	114 482 €	51 983 €	4 784 €
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES	500 000 €	0 €	
DECHETTERIE ARTISANALE ST SULPICE	20 618 €	14 883 €	2 734 €
DECHETTERIE DE VAUX S/MER	1 690 000 €	5 846 €	7 484 €
DECHETTERIE DES PARTICULIERS	1 071 143 €	446 421 €	341 806 €
MATERIELS DIVERS	5 000 €	229 €	
MODULES POUR STOCKAGE DECHETS DANGEREUX	85 690 €	85 690 €	
REHAB. SITE DE LA TREMBLADE	147 472 €	121 285 €	25 945 €
TRAVAUX DIVERS	1 808 799 €	4 140 €	
TOTAL EQUIPEMENT	8 536 957 €	907 190 €	474 458 €
TAUX DE REALISATION	Sans RAR	11%	
	Avec RAR	16%	
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	47 350 €	47 322 €	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 240 €	2 240 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 586 547 €	956 752 €	474 458 €

RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			RESULTAT DE CLOTURE				
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTAT EXERCICE	RESULTAT ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	RESTES A REALISER		SOLDE
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENTS	1 100 698,96 €	956 751,56 €	143 947,40 €	232 692,50 €	376 639,90 €	474 458,30 €	0,00 €	-97 818,40 €
FONCTIONNEMENT	18 314 841,10 €	16 154 266,10 €	2 160 575,00 €	8 287 100,58 €	10 447 675,58 €	20 535,96 €	0,00 €	10 427 139,62 €
TOTAUX	19 415 540,06 €	17 111 017,66 €	2 304 522,40 €	8 519 793,08 €	10 824 315,48 €	494 994,26 €	0,00 €	10 329 321,22 €

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

COTISATIONS (documents fournis par le SIL) :

	Cotisations appelées en 2015	Réalisé 2015	Régularisation au titre de l'année 2015
Cda Rochefort Océan	3 260 000 €	3 419 145.12 €	-159 145.12 €
<i>Dont Charges de structure + traitements</i>	<i>3 034 800 €</i>	<i>3 284 152.35 €</i>	<i>-249 352.35 €</i>
<i>Dont Centre Multifilières</i>	<i>225 200 €</i>	<i>134 992.77 €</i>	<i>90 207.23 €</i>
Cda Royan atlantique	4 050 420 €	3 990 914.31 €	59 505.69 €
<i>Dont Charges de structure + traitements</i>	<i>3 695 720 €</i>	<i>3 782 885.16 €</i>	<i>-87 165.16 €</i>
<i>Dont Centre Multifilières</i>	<i>354 700 €</i>	<i>208 029.15 €</i>	<i>146 670.85 €</i>
Cdc île d'Oléron	2 057 080 €	1 935 319.97 €	121 760.03 €
<i>Dont Charges de structure + traitements</i>	<i>1 871 280 €</i>	<i>1 831 358.49 €</i>	<i>39 921.51 €</i>
<i>Dont Centre Multifilières</i>	<i>185 800 €</i>	<i>103 961.48 €</i>	<i>81 838.52 €</i>
Cdc de Marennes	496 560 €	455 845.84 €	40 714.16 €
<i>Dont Charges de structure + traitements</i>	<i>457 230 €</i>	<i>436 143.02 €</i>	<i>21 086.98 €</i>
<i>Dont Centre Multifilières</i>	<i>39 330 €</i>	<i>19 702.82 €</i>	<i>19 627.18 €</i>
Cdc Gémozac	339 500 €	326 160.43 €	13 339.57 €
<i>Dont Charges de structure + traitements</i>	<i>305 780 €</i>	<i>305 761.09 €</i>	<i>18.91 €</i>
<i>Dont Centre Multifilières</i>	<i>33 720 €</i>	<i>20 399.34 €</i>	<i>13 320.66 €</i>
Total	10 203 560 €	10 127 385.68 €	76 174.32 €
<i>Dont Charges de structure + traitements</i>	<i>9 364 810 €</i>	<i>9 640 300.11 €</i>	<i>-275 490.11 €</i>
<i>Dont Centre Multifilières</i>	<i>838 750 €</i>	<i>487 085.56 €</i>	<i>351 664.44 €</i>

INVESTISSEMENTS (documents fournis par le SIL) :

	Dépenses investissement 2015	
	Budget	Réalisé
Dépenses d'équipement	23 766 500.00 €	6 602 459.25 €
Charges générales	6 500.00 €	2 139.21 €
<i>Matériel informatique</i>	<i>4 500.00 €</i>	<i>2 139.21 €</i>
<i>Mobilier</i>	<i>2 000.00 €</i>	<i>- €</i>
Centre multifilières d'Echillais	23 600 000.00 €	6 600 320.04 €
<i>Annonces</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
<i>Assistance maîtrise d'oeuvre</i>	<i>200 000.00 €</i>	<i>6 577.12 €</i>
<i>Etudes</i>	<i>5 800 000.00 €</i>	<i>127 485.53 €</i>
<i>Avances sur travaux</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
<i>Travaux</i>	<i>17 600 000.00 €</i>	<i>6 466 258.39 €</i>
Centre de Transfert Oléron (étude)	40 000.00 €	- €
Site de Médis	120 000.00 €	- €
Remboursement de la dette en capital :	930 000.00 €	914 025.11 €
<i>UIOM Echillais / plateforme compostage</i>	<i>520 000.00 €</i>	<i>530 691.79 €</i>
<i>Centre multifilières d'Echillais</i>	<i>410 000.00 €</i>	<i>383 333.32 €</i>
Dépenses imprévues	12 450.00 €	- €
Opérations d'ordre :	4 670.00 €	- €
<i>Reprise subventions investissement UIOM Echillais</i>	<i>4 670.00 €</i>	<i>- €</i>
Total des DEPENSES investissement	24 713 620.00 €	7 516 484.36 €

FONCTIONNEMENT (documents fournis par le SIL) :

Dépenses fonctionnement 2015			
	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
Charges générales	10 250 550.00 €	10 246 278.42 €	100%
> Fonctionnement général	30 750.00 €	38 039.21 €	124%
> Prestation de traitement des déchets ménagers (enfouissement et incinération)	8 310 900.00 €	8 440 319.61 €	102%
> Prestation des déchets verts	900 000.00 €	741 440.81 €	82%
> UIOM d'Oléron - Taxes/analyses environnementales	174 500.00 €	191 721.36 €	110%
> UIOM d'Echillais - Taxes/analyses environnementales	460 300.00 €	454 155.56 €	99%
> Centre multi filières de traitement	374 100.00 €	380 601.87 €	102%
Frais de personnels & Elus	204 000.00 €	146 532.02 €	72%
Personnel	121 000.00 €	68 749.27 €	57%
Elus	83 000.00 €	77 782.75 €	94%
Charges financières	601 651.00 €	590 381.34 €	98%
Charges exceptionnelles	822 339.82 €	822 339.82 €	100%
(remboursement cotisations 2014)			
Dépenses imprévues	1 039.00 €	- €	0%
(0,01%)			
Opérations d'ordre	803 620.00 €	781 857.84 €	97%
Amortissements	802 620.00 €	781 857.84 €	97%
Autofinancement	1 000.00 €	- €	0%
Total des dépenses de fonctionnement	12 683 199.82 €	12 587 389.44 €	99.24%

Recettes fonctionnement 2015			
	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
Cotisations EPCI membres	10 203 560.00 €	10 203 560.00 €	100%
Prestations	988 020.00 €	965 349.41 €	98%
> Facturation traitement déchets ménagers et déchets verts (apporteurs extérieurs)	443 020.00 €	477 849.32 €	108%
> Vente de chaleur BA 721	580 000.00 €	487 500.09 €	84%
Produits d'exploitation	22 700.00 €	23 230.93 €	102%
> Vente ferraille UIOM Oléron	20 000.00 €	22 454.00 €	112%
> Vente ferraille UIOM Echillais	2 700.00 €	776.93 €	29%
Atténuation des intérêts de la dette	129 410.00 €	129 410.00 €	100%
(subvention Conseil Départemental)			
Reprises des subventions sur les Investissements	4 670.00 €	- €	0%
Produits exceptionnels	- €	7 173.60 €	100%
(Remboursement cotisations retraite)			
Total des recettes de fonctionnement	11 348 360.00 €	11 328 723.94 €	100%

Excédent de fonctionnement reporté	1 334 839.82 €
Excédent exercice 2014	817 839.82 €
Cotisation de lissage 2013	517 000.00 €

Annexes

Annexe 1.	Population de la CARA - 2015.....	42
Annexe 2.	Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2015	43
Annexe 3.	Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2015.....	44
Annexe 4.	Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte - 2015	45
Annexe 5.	Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2015	45
Annexe 6.	Exemple de calendrier de collecte – 2015.....	46
Annexe 7.	Rappel des bons gestes de tri – calendrier de collecte 2015	46
Annexe 8.	Colonnes enterrées verre par commune - 2015	47
Annexe 9.	Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2015	47
Annexe 10.	Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2015	48
Annexe 11.	Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2015.....	48
Annexe 12.	Colonnes aériennes emballages par déchèterie - 2015	49
Annexe 13.	Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2015	49
Annexe 14.	Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2015	49
Annexe 15.	Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2015.....	50
Annexe 16.	Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2015	50

Annexe 1. Population de la CARA - 2015

Communes	Population municipale au 01/01/2015 (nb habitants)	Répartition par commune
ARCES /GIRONDE	691	0.9%
ARVERT	3 259	4.1%
BARZAN	467	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	215	0.3%
BREUILLET	2 674	3.3%
BRIE s/MORTAGNE	235	0.3%
CHAILLEVETTE	1 467	1.8%
CHAY (LE)	743	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	592	0.7%
CORME-CLUSE	1 078	1.3%
COZES	2 041	2.6%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	886	1.1%
EPARGNES	843	1.1%
ETAULES	2 375	3.0%
FLOIRAC	315	0.4%
GREZAC	882	1.1%
MATHES (LES)	1 741	2.2%
MEDIS	2 806	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	2 955	3.7%
MORNAC s/SEUDRE	839	1.0%
MORTAGNE s/GIRONDE	1 036	1.3%
ROYAN	17 690	22.1%
SABLONCEAUX	1 315	1.6%
ST-AUGUSTIN	1 297	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 054	6.3%
ST-PALAIS s/MER	3 936	4.9%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 658	2.1%
ST-ROMAIN s/GIRONDE	57	0.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 895	3.6%
SAUJON	7 008	8.8%
SEMUSSAC	2 128	2.7%
TALMONT s/GIRONDE	103	0.1%
TREMBLADE (LA)	4 743	5.9%
VAUX s/MER	3 896	4.9%
TOTAL	79 920	

Annexe 2. Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2015

	2015											
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Royan	C2		C3			C4		C3		C2		
Les Mathes	C2		C3			C4		C3		C2		
Saint-Georges-de-Didonne	C1		C2			C3		C2		C1		
Saint-Palais-sur-mer												
Talmont-sur-Gironde												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												
Arvert	C1		C2						C1			
Breuillet												
Chaillevette												
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet												
Cozes												
Etaules												
L'Eguille-sur-Seudre												
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Saint-Augustin												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
Semussac												
Arces-sur-Gironde	C1				C2		C1					
Barzan												
Boutenac-Touvent												
Grézac												
Le Chay												
Brie-sous-Mortagne	C1											
Corme-Ecluse												
Epargnes												
Floirac												
Sablonceaux												
Saint-Romain-de-Benet												
Saint-Romain-sur-Gironde												

Annexe 3. Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2015

	2015											
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Arvert	C1											
Breuillet												
Chaillevette												
Le Chay												
Cozes												
Etaules												
L'Eguille-sur-Seudre												
Les Mathes												
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Augustin												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
Semussac												
Talmont-sur-Gironde												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												
Arces-sur-Gironde	C0.5											
Barzan												
Boutenac-Touvent												
Grézac												
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet												
Brie-sous-Mortagne												
Corme-Ecluse												
Epargnes												
Floirac												
Sablonceaux												
Saint-Romain-de-Benet												
Saint-Romain-sur-Gironde												

Annexe 4. Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte - 2015

Communes	Population municipale au 01/01/2015 (nb habitants)
EGUILLE s/SEUDRE (L')	886
ETAULES	2 375
MATHES (LES)	1 741
MEDIS	2 806
MESCHERS s/GIRONDE	2 955
MORNAC s/SEUDRE	839
MORTAGNE s/GIRONDE	1 036
ROYAN	17 690
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 054
ST-PALAIS s/MER	3 936
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 895
SAUJON	7 008
SEMUSSAC	2 128
TREMBLADE (LA)	4 743
VAUX s/MER	3 896
TOTAL	59 988

Annexe 5. Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2015

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Etaules	C0.5											
L'Eguille-sur-Seudre												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Semussac												
Les Mathes	C0.5			C1			C0.5					
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer	C0.5			C1			C0.5					
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
La Tremblade	C0.5			C1			C0.5					
Vaux-sur-Mer												

Annexe 6. Exemple de calendrier de collecte – 2015

2015 Calendrier de collecte LA TREMBLADE

Infos : 05 46 39 64 64

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 Jeudi	1 Dimanche	1 Dimanche	1 Mercredi								
2 Vendredi	2 Lundi	2 Lundi	2 Jeudi	2 Jeudi	2 Jeudi	2 Jeudi	2 Samedi				
3 Samedi	3 Mardi	3 Mardi	3 Vendredi	3 Vendredi	3 Vendredi	3 Vendredi	3 Dimanche				
4 Dimanche	4 Mercredi	4 Mercredi	4 Samedi	4 Samedi	4 Samedi	4 Samedi	4 Lundi				
5 Lundi	5 Jeudi	5 Jeudi	5 Lundi	5 Lundi	5 Lundi	5 Lundi	5 Mercredi				
6 Mardi	6 Vendredi	6 Vendredi	6 Jeudi	6 Jeudi	6 Jeudi	6 Jeudi	6 Samedi				
7 Mercredi	7 Samedi	7 Samedi	7 Lundi	7 Lundi	7 Lundi	7 Lundi	7 Mercredi				
8 Jeudi	8 Dimanche	8 Dimanche	8 Jeudi	8 Jeudi	8 Jeudi	8 Jeudi	8 Samedi				
9 Vendredi	9 Lundi	9 Mercredi									
10 Samedi	10 Mardi	10 Mardi	10 Vendredi	10 Vendredi	10 Vendredi	10 Vendredi	10 Dimanche				
11 Dimanche	11 Mercredi	11 Mercredi	11 Samedi	11 Samedi	11 Samedi	11 Samedi	11 Lundi				
12 Lundi	12 Jeudi	12 Jeudi	12 Lundi	12 Lundi	12 Lundi	12 Lundi	12 Mercredi				
13 Mardi	13 Vendredi	13 Vendredi	13 Jeudi	13 Jeudi	13 Jeudi	13 Jeudi	13 Samedi				
14 Mercredi	14 Samedi	14 Samedi	14 Lundi	14 Lundi	14 Lundi	14 Lundi	14 Mercredi				
15 Jeudi	15 Dimanche	15 Dimanche	15 Jeudi	15 Jeudi	15 Jeudi	15 Jeudi	15 Samedi				
16 Vendredi	16 Lundi	16 Mercredi									
17 Samedi	17 Mardi	17 Mardi	17 Vendredi	17 Vendredi	17 Vendredi	17 Vendredi	17 Dimanche				
18 Dimanche	18 Mercredi	18 Mercredi	18 Samedi	18 Samedi	18 Samedi	18 Samedi	18 Lundi				
19 Lundi	19 Jeudi	19 Jeudi	19 Lundi	19 Lundi	19 Lundi	19 Lundi	19 Mercredi				
20 Mardi	20 Vendredi	20 Vendredi	20 Jeudi	20 Jeudi	20 Jeudi	20 Jeudi	20 Samedi				
21 Mercredi	21 Samedi	21 Samedi	21 Lundi	21 Lundi	21 Lundi	21 Lundi	21 Mercredi				
22 Jeudi	22 Dimanche	22 Dimanche	22 Jeudi	22 Jeudi	22 Jeudi	22 Jeudi	22 Samedi				
23 Vendredi	23 Lundi	23 Mercredi									
24 Samedi	24 Mardi	24 Mardi	24 Vendredi	24 Vendredi	24 Vendredi	24 Vendredi	24 Dimanche				
25 Dimanche	25 Mercredi	25 Mercredi	25 Samedi	25 Samedi	25 Samedi	25 Samedi	25 Lundi				
26 Lundi	26 Jeudi	26 Jeudi	26 Lundi	26 Lundi	26 Lundi	26 Lundi	26 Mercredi				
27 Mardi	27 Vendredi	27 Vendredi	27 Jeudi	27 Jeudi	27 Jeudi	27 Jeudi	27 Samedi				
28 Mercredi	28 Samedi	28 Samedi	28 Lundi	28 Lundi	28 Lundi	28 Lundi	28 Mercredi				
29 Jeudi	29 Dimanche	29 Dimanche	29 Jeudi	29 Jeudi	29 Jeudi	29 Jeudi	29 Samedi				
30 Vendredi	30 Lundi	30 Mercredi									
31 Samedi	31 Mardi	31 Mardi	31 Vendredi	31 Vendredi	31 Vendredi	31 Vendredi	31 Dimanche				

Exceptionnellement, la collecte des déchets à recycler du vendredi 25 décembre 2015 sera reportée au samedi 26 décembre 2015.

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 Mercredi	1 Samedi	1 Mardi	1 Jeudi	1 Mercredi	1 Mercredi	1 Mercredi	1 Mercredi	1 Mercredi	1 Mercredi	1 Mercredi	1 Mercredi
2 Jeudi	2 Dimanche	2 Mercredi	2 Vendredi	2 Mercredi	2 Vendredi	2 Vendredi	2 Samedi				
3 Vendredi	3 Lundi	3 Jeudi	3 Samedi	3 Jeudi	3 Samedi	3 Samedi	3 Lundi				
4 Samedi	4 Mardi	4 Mercredi	4 Dimanche	4 Mercredi	4 Dimanche	4 Dimanche	4 Mercredi				
5 Dimanche	5 Mercredi	5 Jeudi	5 Samedi	5 Mercredi	5 Samedi	5 Samedi	5 Lundi				
6 Lundi	6 Jeudi	6 Vendredi	6 Dimanche	6 Jeudi	6 Samedi	6 Samedi	6 Mercredi				
7 Mardi	7 Samedi	7 Mercredi	7 Lundi	7 Mercredi	7 Samedi	7 Samedi	7 Jeudi				
8 Mercredi	8 Dimanche	8 Jeudi	8 Samedi	8 Mercredi	8 Samedi	8 Samedi	8 Lundi				
9 Jeudi	9 Lundi	9 Mercredi	9 Vendredi	9 Mercredi	9 Samedi	9 Samedi	9 Mercredi				
10 Vendredi	10 Mardi	10 Jeudi	10 Samedi	10 Mercredi	10 Samedi	10 Samedi	10 Lundi				
11 Samedi	13 Mercredi	11 Vendredi	11 Dimanche	11 Mercredi	11 Samedi	11 Samedi	11 Jeudi				
12 Dimanche	14 Jeudi	12 Samedi	12 Lundi	12 Mercredi	12 Samedi	12 Samedi	12 Mercredi				
13 Lundi	15 Mardi	13 Jeudi	13 Samedi	13 Mercredi	13 Samedi	13 Samedi	13 Jeudi				
14 Mardi	16 Mercredi	14 Vendredi	14 Dimanche	14 Mercredi	14 Samedi	14 Samedi	14 Mercredi				
15 Mercredi	17 Jeudi	15 Samedi	15 Lundi	15 Mercredi	15 Samedi	15 Samedi	15 Jeudi				
16 Jeudi	18 Vendredi	16 Dimanche	16 Mardi	16 Mercredi	16 Samedi	16 Samedi	16 Mercredi				
17 Vendredi	19 Samedi	17 Lundi	17 Mercredi	17 Jeudi	17 Samedi	17 Samedi	17 Jeudi				
18 Samedi	20 Dimanche	18 Mardi	18 Jeudi	18 Mercredi	18 Samedi	18 Samedi	18 Mercredi				
19 Dimanche	21 Lundi	19 Mercredi	19 Samedi	19 Jeudi	19 Samedi	19 Samedi	19 Jeudi				
20 Lundi	22 Mardi	20 Vendredi	20 Dimanche	20 Mercredi	20 Samedi	20 Samedi	20 Mercredi				
21 Mardi	23 Mercredi	21 Samedi	21 Lundi	21 Jeudi	21 Samedi	21 Samedi	21 Jeudi				
22 Mercredi	24 Jeudi	22 Dimanche	22 Mardi	22 Mercredi	22 Samedi	22 Samedi	22 Mercredi				
23 Jeudi	25 Vendredi	23 Lundi	23 Mercredi	23 Jeudi	23 Samedi	23 Samedi	23 Jeudi				
24 Vendredi	26 Samedi	24 Mardi	24 Jeudi	24 Mercredi	24 Samedi	24 Samedi	24 Mercredi				
25 Samedi	27 Dimanche	25 Mercredi	25 Samedi	25 Jeudi	25 Samedi	25 Samedi	25 Jeudi				
26 Dimanche	28 Lundi	26 Vendredi	26 Dimanche	26 Mercredi	26 Samedi	26 Samedi	26 Mercredi				
27 Lundi	29 Mardi	27 Samedi	27 Lundi	27 Jeudi	27 Samedi	27 Samedi	27 Jeudi				
28 Mardi	30 Mercredi	28 Dimanche	28 Mardi	28 Mercredi	28 Samedi	28 Samedi	28 Mercredi				
29 Mercredi	31 Jeudi	29 Lundi	29 Mercredi	29 Jeudi	29 Samedi	29 Samedi	29 Jeudi				
30 Jeudi	30 Vendredi	30 Mardi	30 Jeudi	30 Mercredi	30 Samedi	30 Samedi	30 Mercredi				
31 Vendredi	31 Samedi	31 Mercredi	31 Vendredi	31 Samedi	31 Samedi	31 Samedi	31 Jeudi				

Sortir vos déchets la veille avant 20 h

Jours en jaune :
déchets à recycler

Jours en bleu : déchets végétaux
en sac papier ou tige (sans tige)
Tout sac plastique, tout objet non manipulable
par une personne ou trop long (1 m max) ne sera pas collecté.

Jours en vert :
déchets non recyclés

Annexe 7. Rappel des bons gestes de tri – calendrier de collecte 2015

OUI, je mets dans mon bac jaune

- ▶ Je vide bien mes emballages, sans les laver 😊
- ▶ Je mets mes emballages en vrac, je les plie, je les compacte 😊
- ▶ Je n'emboîte pas les emballages les uns dans les autres 😊

CUBITAINERS & GROS FLACONS < 10 L

FLACONS DE PRODUITS MÉNAGERS & D'HYGIÈNE

BOUTELLES & FLACONS ALIMENTAIRES

JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS

AÉROSOLS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, MÉNAGERS & D'HYGIÈNE

BOUTELLES ET FLACONS

BRQUES ALIMENTAIRES

BARQUETTES EN MÉTAL

PAPIERS - CARTONS

BOÎTES & SUREMBALLAGES EN CARTON

NON, je ne mets pas dans mon bac jaune

* Éléments INSCC C&O

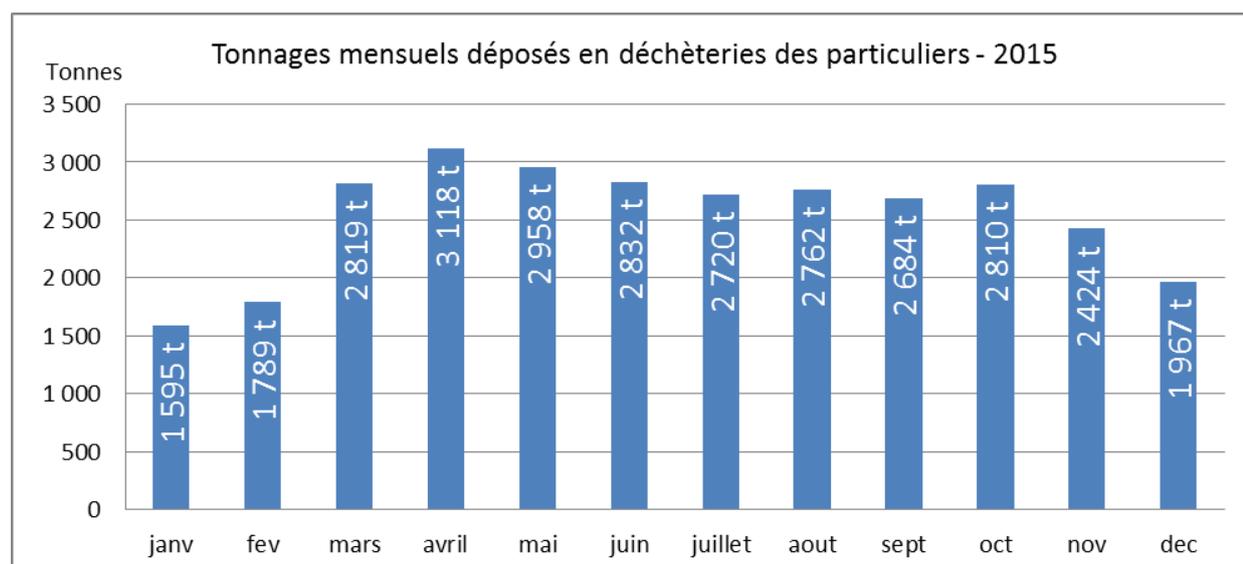
Je ne mets pas : Ampoules - Bocal - Pots et bouteilles en verre - Suremballages, sacs, films, poches en plastique - Pots de produits laitiers - Pot papyrus - Papiers et boîtes en carton mouillés, souillés, sales ou contenant des restes d'aliments - Vaisselle en plastique, en faïence, en porcelaine, en carton - Papiers froissés, coupés, broyés, déchirés, papiers peints - Mouchoirs en papier, essuie-tout, filtres en papier, couches-culottes...

Annexe 8. Colonnes enterrées verre par commune - 2015

Commune	Nombre de colonne enterrée VERRE
Royan	9
Breuillet	2
La Tremblade / Ronce-les-bains	2
Vaux-sur-mer	2
Saint-Georges-de-Didonne	6
Meschers-sur-gironde	1
Saint-Palais-sur-mer	1
TOTAL	23

Annexe 9. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2015

Déchèteries Particuliers 2015 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	648	780	1316	1459	1336	1336	1280	1316	1321	1484	1224	1000	14 499 t
GRAVATS	391	382	699	741	738	657	561	525	527	578	448	420	6 666 t
DECHETS NON VALORISABLES	405	438	517	619	589	551	601	589	566	509	541	364	6 288 t
CARTONS	37	34	47	46	39	42	50	50	45	33	33	34	492 t
BOIS	82	114	181	181	194	185	158	210	167	151	130	102	1 854 t
FERRAILLES	33	41	60	72	61	61	70	73	59	55	47	48	678 t
TOTAL	1 595 t	1 789 t	2 819 t	3 118 t	2 958 t	2 832 t	2 720 t	2 762 t	2 684 t	2 810 t	2 424 t	1 967 t	30 477 t

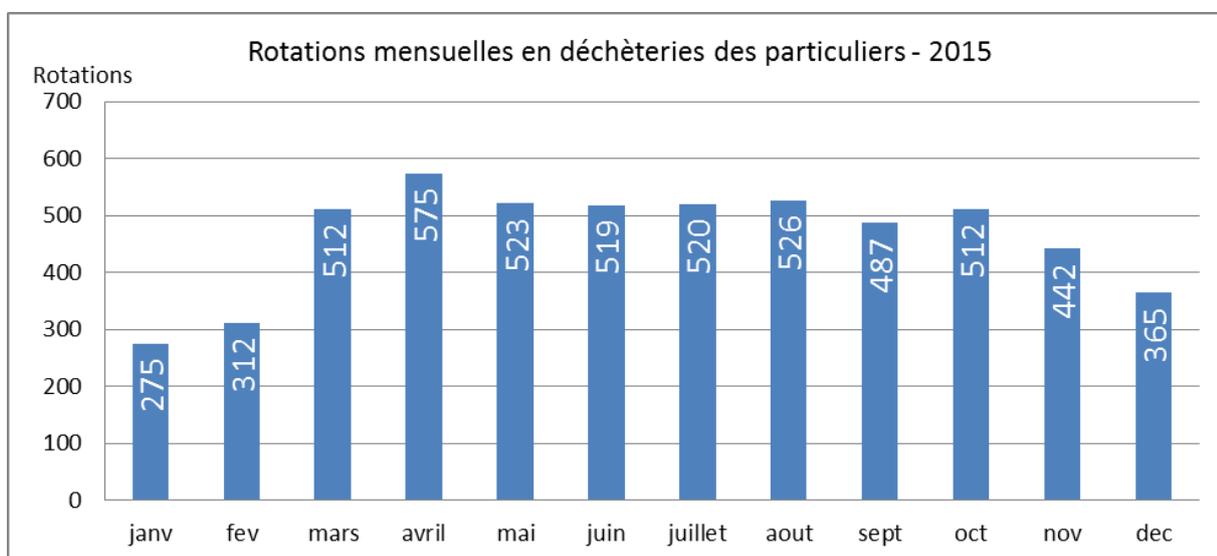


Annexe 10. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2015

Déchèteries Particuliers 2015 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 295	326	1 729	1 025	2 759	5 472	1 892	14 499
GRAVATS	553	221	686	603	1 055	2 367	1 181	6 666
TOUT VENANT	484	231	776	530	1 001	2 362	903	6 288
CARTONS	40	22	48	40	83	186	73	492
BOIS	130	62	227	163	408	580	284	1 854
FERRAILLES	73	33	67	64	173	209	59	678
TOTAL	2 575	896	3 534	2 425	5 479	11 175	4 392	30 477

Annexe 11. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2015

Déchèteries Particuliers 2015 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	127	153	258	286	262	262	251	258	259	291	240	196	2 843
GRAVATS	35	35	60	67	63	58	52	46	48	49	40	37	590
TOUT VENANT	63	71	110	119	109	104	110	115	89	88	88	62	1 128
CARTONS	19	18	25	33	26	29	40	38	30	28	26	28	340
BOIS	14	16	29	33	34	34	31	32	31	28	24	18	324
FERRAILLES	17	19	30	37	29	32	36	37	30	28	24	24	343
TOTAL	275	312	512	575	523	519	520	526	487	512	442	365	5 568



Annexe 12. Colonnes aériennes emballages par déchèterie - 2015

Déchèterie	Nombre de colonne aérienne EMBALLAGES MENAGERS
Royan	3
Saujon	2
Chaillevette	1
La Tremblade	2
Grézac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	11

Annexe 13. Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2015

Déchèterie	Nombre de colonne aérienne VERRE
Royan	2
Saujon	2
Chaillevette	2
La Tremblade	2
Grézac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	11

Annexe 14. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2015

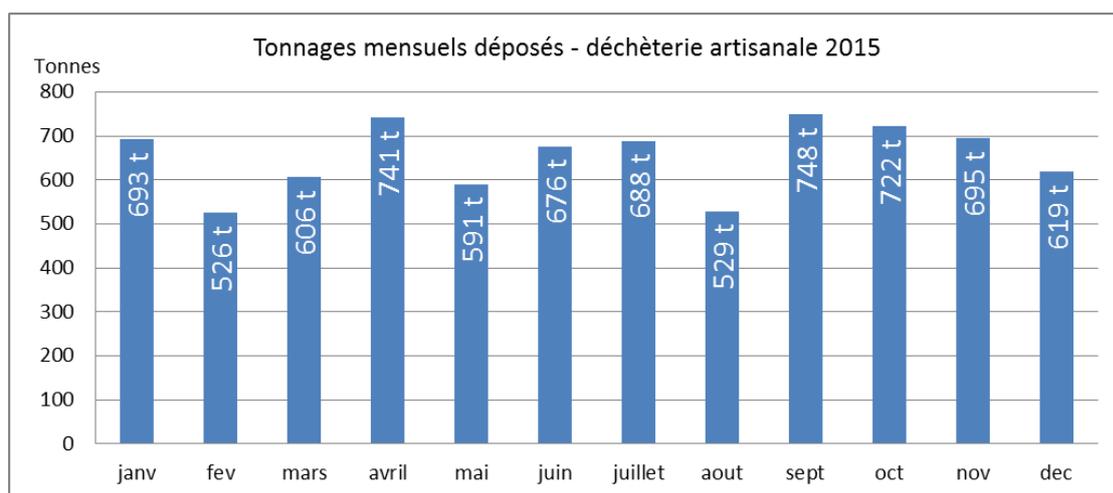
DECHETERIE	GEM Hors froid	GEM Froid	ECRANS	PAM	TOTAL
Arces-sur-Gironde	13.43	12.13	11.83	21.83	59.23
Brie-sous-mortagne	7.15	6.32	6.15	9.08	28.70
Chaillevette	11.21	14.21	12.79	21.38	59.59
Grézac	15.60	12.40	14.06	21.64	63.69
La Tremblade	30.36	27.97	29.02	40.61	127.95
Royan	32.29	51.65	70.37	93.20	247.51
Saujon	11.25	10.15	11.57	15.54	48.51
TOTAL 2015	121.29	134.83	155.78	223.29	635.18
Total rappel 2014	121.63	110.87	162.34	213.42	608.25

GEM: Gros Electroménager Ménager

PAM: Petits Appareils Ménagers

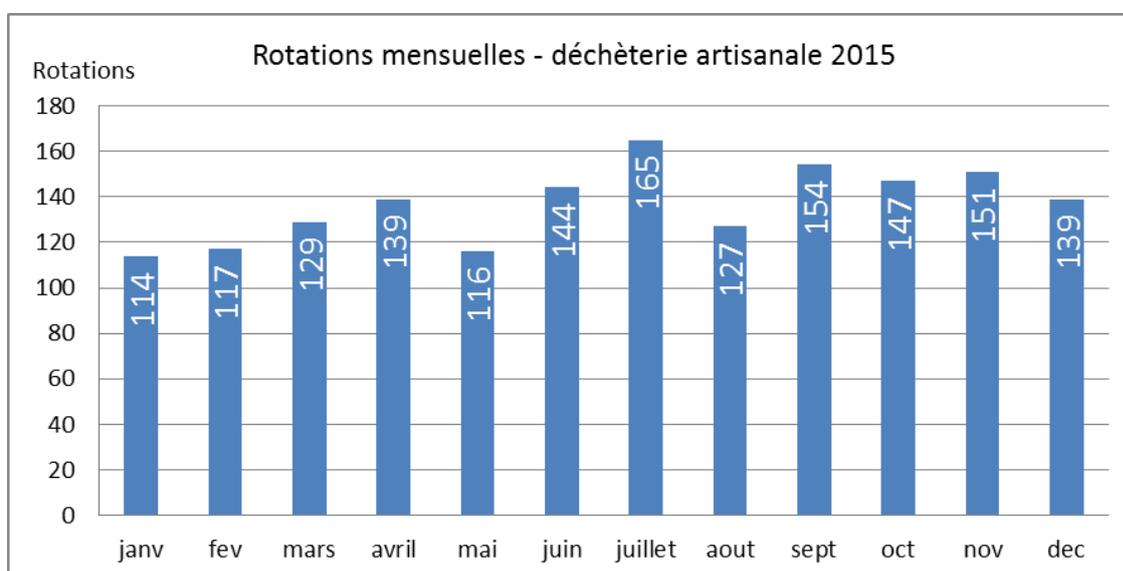
Annexe 15. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2015

Déchèterie artisanale 2015 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	163 t	124 t	111 t	126 t	159 t	174 t	161 t	105 t	192 t	196 t	221 t	221 t	1 954 t
GRAVATS	364 t	244 t	294 t	405 t	249 t	274 t	234 t	181 t	365 t	336 t	270 t	218 t	3 434 t
DECHETS NON VALORISABLES	107 t	109 t	145 t	132 t	122 t	147 t	182 t	135 t	115 t	117 t	137 t	116 t	1 561 t
CARTONS	35 t	36 t	46 t	54 t	48 t	58 t	77 t	81 t	53 t	42 t	43 t	40 t	615 t
BOIS	22 t	11 t	9 t	19 t	10 t	19 t	31 t	20 t	19 t	27 t	20 t	21 t	227 t
FERRAILLES	2 t	2 t	2 t	4 t	2 t	3 t	3 t	6 t	4 t	5 t	5 t	4 t	43 t
TOTAL	693 t	526 t	606 t	741 t	591 t	676 t	688 t	529 t	748 t	722 t	695 t	619 t	7 834 t



Annexe 16. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2015

Déchèterie Artisanale 2015 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	40	45	38	30	29	42	43	28	52	56	59	58	520
GRAVATS	31	23	30	37	24	25	22	18	36	29	24	21	320
DECHETS NON VALORISABLES	20	26	32	32	30	34	44	30	24	28	30	26	356
CARTONS	19	20	26	34	30	37	47	44	36	26	31	28	378
BOIS	3	2	2	4	2	4	7	4	4	6	4	4	46
FERRAILLES	1	1	1	2	1	2	2	3	2	2	3	2	22
TOTAL	114	117	129	139	116	144	165	127	154	147	151	139	1 642





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

POLE GESTION DES DECHETS

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

Tel : 05 46 39 64 64 / Fax : 05 46 22 19 31
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(fermé le jeudi matin)

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr